

03/11

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2024****Présents :**

Cloé ARTAUT, Bazile BEURLET, Sarah BONVALET-YOUNES, Geoffroy BROCARD, Céline BUON, Florence DANTON, Mario DEL PERO, Alexis GOIN, Cécile LAVIER, Victor STEINBERG.

Absents ou excusés :

Cyril BENOIT, Raphaël CHARPENTIER (procuration à monsieur GOIN), Axelle DEQUATRE, Emiliano GROSSMAN (procuration à monsieur DEL PERO), Arthur LANIER, Pierre-Louis PERIN, Julie SAADA, Yanis TABYAOUI THIBERT (procuration à madame ARTAUT).

Assistaient à la séance :

Arif Emre ATAS	Responsable associatif
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Jaïrus-Raph MOSI DA COSTA	Responsable associatif
Anne Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Ilias TOUZANI	Responsable associatif
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant
Dina WAKED	Présidente du Conseil de l'Institut

*

* *

I. Validation des conventions annuelles 2023/2024 des associations permanentes	2
II. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 26 février 2024	2
III. Bilan de la politique handicap 2022/2023	3
IV. Présentation de l'observatoire de la réussite étudiante	3
V. Présentation du bachelor en hautes études pluridisciplinaires pour top athlètes - HEPTA	7
VI. Restitution du groupe de travail des instances relatif aux chargés d'enseignement	12
VII. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 18 décembre 2023 et du 15 janvier 2024	21
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	22

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2024

La séance est ouverte à 8 heures 35 par Cloé ARTAUT en présentiel et distanciel.

Cloé ARTAUT

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue dans ce Conseil. On a un ordre du jour un peu dense. Donc, je vous propose que l'on commence tout de suite avec la validation des conventions annuelles 2023/2024 par Baptiste VIVIEN.

I. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2023/2024 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Baptiste VIVIEN

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Très rapidement, parce qu'en effet l'ordre du jour est chargé. Vous aviez deux associations présentées une nouvelle fois. Je ne rentrerai pas dans le détail. Mais, juste une petite précision autour de l'EMI Society qui vous avait déjà été présentée en janvier, juste pour le principe du passage en association permanente, puisque je rappelle que c'est le résultat de la fusion des quatre associations de Master qui deviennent une seule et même association. Mais, au sein de laquelle les quatre Masters seront représentés par des « Chapters ». Il y avait là simplement la précision sur la délégation des missions qui sont attribuées à cette association, ainsi que la dotation. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition bien entendu.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non. Dans ce cas, je vous propose que l'on passe au vote. Ismahane, y a-t-il des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui Monsieur GROSSMAN donne procuration à monsieur DEL PERO, monsieur TABYAOUI THIBERT à vous, Madame la Présidente, et monsieur CHARPENTIER à monsieur GOIN.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. On va pouvoir voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité les initiatives étudiantes qui lui sont soumises.

II. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 26 FÉVRIER 2024

Cloé ARTAUT

Second point à l'ordre du jour : l'adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante. Pour information, nous avons fait évoluer le format de la Commission de la vie étudiante. Pour certains dossiers, les porteurs de projets sont désormais invités à venir se présenter sur Zoom lors de la Commission, pour répondre aux questions des membres. L'objectif était de renforcer la transparence vis-à-vis des étudiants, d'être plus efficace, de participer à la formation des étudiants aussi en les entraînant à ce type d'exercice. Nous avons six dossiers cette semaine.

La Commission a rendu un avis favorable pour l'attribution d'un financement de 2 000 € à l'association Camérale, pour la création du projet Chicago, la comédie musicale.

Nous avons également attribué 1 000 € à In Vino Veritas en appui de l'organisation de son Sciences Po International Tasting. C'est la 14^{ème} édition.

La Commission a, cependant, rendu un avis défavorable pour la subvention demandée par le Prix Sciences Po pour l'art contemporain. L'association demandait 1 010 €. Mais, l'association a déjà obtenu 18 000 € grâce à une levée de fonds effectuée par la Direction de la stratégie et du développement. Donc, nous avons estimé que c'était déjà un soutien important de la part de l'Institution.

Nous avons ensuite rendu un avis favorable pour l'attribution d'un financement de 9 000 € en appui de l'organisation de l'édition 2024 des Collégiades, le concours sportif intercampus. Mais, la Commission souligne qu'il y a une réflexion à engager sur la transformation de cette association en association permanente, afin de réduire l'incertitude financière chaque année.

La Commission a également attribué 3 000 € à Stop&Go pour l'édition 2024 de son festival Hit the Road. Et, 894 € à l'association Student Fashion Show pour l'organisation de son défilé de mode de fin d'année.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Dans ce cas, je propose que l'on passe au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'un financement aux projets étudiants.

III. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 18 DÉCEMBRE 2023 ET DU 15 JANVIER 2024

Cloé ARTAUT

Autre point, sur l'adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 18 décembre 2023 et du 15 janvier 2024, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur les procès-verbaux ? Non. Dans ce cas, je vous propose que nous passions au vote. Qui vote pour l'adoption des procès-verbaux ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Est-ce que vous voulez vous exprimer ou pas nécessairement ?

Geoffroy BROCARD

Il ne faut pas y voir une forme de rejet de ces procès-verbaux. C'est plutôt lié à ce que l'on a pu constater au Conseil de l'Institut, c'est-à-dire que les procès-verbaux, et notamment ceux qui remontaient à la période de décembre ne nous ont pas semblé très fidèles à la réalité. On a constaté qu'il y avait des interventions entières, notamment du côté de l'administration, qui avaient disparu. Ce n'est évidemment pas de la faute du CVEF. Mais, on va dire que l'on a demandé des explications. Du coup, on garde un certain recul vis-à-vis des procès-verbaux dans l'ensemble des Conseils, tant que cette question n'a pas été réglée. Mais, ce n'est pas quelque chose de majeur, on va dire.

Cloé ARTAUT

D'accord. Merci beaucoup. Donc, les procès-verbaux sont adoptés.

Le Conseil adopte les procès-verbaux à l'unanimité des voix exprimés (2 abstentions).

IV. BILAN DE LA POLITIQUE HANDICAP 2022/2023

Cloé ARTAUT

Je propose que nous passions au bilan de la politique handicap.

Christine DAOULAS

Bonjour. Merci. Ravie d'être avec vous ce matin pour vous présenter le bilan de la politique handicap de l'année universitaire 2022/2023. Je vais vous présenter les points clés du bilan ainsi que les perspectives. Et, je répondrai ensuite à toutes vos questions.

On va tout de suite démarrer avec le premier point, à savoir l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Quelques chiffres clés pour commencer. On note que le nombre d'étudiants a cette année encore fortement augmenté, puisque nous avons sur l'année 2022/2023 accompagné 616 étudiants en situation de handicap. Il s'agit d'une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente. Et, compte tenu de cette forte évolution, depuis la rentrée 2023, il y a à présent deux chargés de mission qui

accompagnent les étudiants en situation de handicap. Une première chargée de mission accompagne les étudiants au niveau du Collège universitaire, et une seconde chargée de mission accompagne les étudiants au niveau Master et prépa concours.

Sur le graphique suivant, on peut noter la répartition entre les étudiants au Collège universitaire et dans les différentes écoles. Cette année, il y a un nombre un peu plus important d'étudiants au Collège universitaire, puisqu'ils étaient 347. Cela correspond à 56 % du nombre total et 251 étudiants en Master. Cette différence s'explique notamment par un nombre relativement important d'étudiants en échange au Collège universitaire, puisqu'ils étaient 105, c'est-à-dire 30 % du nombre total d'étudiants au Collège universitaire.

Un chiffre également intéressant à souligner, le nombre d'étudiants en situation de handicap au Collège universitaire représente 6,42 % de la cohorte et 3,7 % en Master.

Trois informations à retenir. On retrouve, bien sûr, comme les années passées toutes les typologies de handicaps. Et, on peut noter cette année une évolution significative du nombre d'étudiants qui ont communiqué sur le fait qu'ils avaient une typologie de handicap psychique. En 2022/2023, ils étaient 77 à nous l'avoir indiqué contre 9 l'année passée. Et, parmi les personnes dans la catégorie qui ne souhaitent pas communiquer la nature du handicap, on retrouve dans ce point les 111 étudiants en échange. Comme il s'agit d'une procédure spécifique, ils ne répondent pas au même type de questions que les étudiants qui sont directement inscrits à Sciences Po.

On va aborder à présent le budget 2022. Je souhaite juste préciser que les salaires de l'équipe sont financés sur fonds propres. De plus, Sciences Po exonère les frais de scolarité des étudiants ayant une reconnaissance administrative de leur situation de handicap. Et, les dépenses d'accompagnement des étudiants sont financées par le programme Sciences Po accessible ; donc, grâce aux partenariats que nous avons avec un certain nombre d'entreprises. On peut juste souligner que les aménagements techniques et humains représentent 75 % du budget total.

Comme vous le savez, un plan d'action personnalisé est mis en place chaque année pour chacun des étudiants que nous accompagnons. Je ne vais pas revenir sur le détail des types d'aménagements, mais je pourrais répondre à vos questions, si vous en avez.

Je vais passer au point sur l'insertion professionnelle. Pour l'ensemble des étudiants au sein de Sciences Po, l'accompagnement concernant l'orientation et l'insertion professionnelle est mené par Sciences Po Carrières. Et, pour les étudiants, nous avons un référent au sein de Sciences Po Carrières qui peut répondre à l'ensemble des questions des étudiants concernant les situations de handicap et, s'il faut le mentionner sur le CV, sur la lettre de motivation, lors d'un entretien ; la manière d'aborder le sujet.

Deux actions importantes chaque année, concernant l'insertion professionnelle.

- Tout d'abord, le Duo Day. C'est une journée nationale qui a eu lieu chaque année au mois de novembre. Sciences Po est donc très active sur le sujet chaque année. Nous proposons aux étudiants qui le souhaitent d'y participer. En 2022, ce sont 60 binômes qui ont été formés à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public.
- Et, nous mettons également en place le mentorat, avec nos entreprises partenaires. En 2022, il y a eu 20 binômes qui ont été constitués. Et, afin d'améliorer et d'avoir un nombre plus important d'étudiants qui puissent bénéficier du mentorat, cette année, nous avons mis en place un partenariat avec l'association des Alumni de Sciences Po.

Concernant les enseignants, c'est leur positionnement hybride qu'il faut souligner ; peu d'enseignants aujourd'hui sont reconnus en situation de handicap. Mais, nous les accompagnons. En tout cas, nous travaillons de manière rapprochée, ou les équipes pédagogiques qui sont en lien direct avec les enseignants, dans le cadre de la meilleure prise en compte possible des aménagements à la fois pour les cours, mais aussi pour les examens.

Et, sur l'année 2022/2023, nous avons accompagné six doctorants en situation de handicap.

Quelques éléments concernant les perspectives ; déjà, vous faire un point sur la coconstruction de la politique handicap qui a démarré il y a un an. Donc, il y a un certain nombre de parties prenantes qui ont été consultées. Et, actuellement, nous finalisons cette consultation des parties prenantes.

Quelques points spécifiques émergent de l'ensemble de ces consultations qui ont été menées. Tout d'abord, un besoin d'une sensibilisation qui serait obligatoire pour tous, des actions de communication internes à développer afin de rendre plus visibles les actions menées ; et, notamment par une campagne d'affichage. Revisiter également les procédures internes pour systématiquement inclure les sujets d'inclusion, et une bonne prise en compte de l'ensemble des situations. Et, développer des sensibilisations et outils pratiques à destination des enseignants, concernant l'accessibilité pédagogique.

Par ailleurs, il y a deux projets spécifiques qui émergent, et sur lesquels nous avons commencé à travailler.

- Tout d'abord, le projet Handicap et Carrière qui est mené par l'enseignant/chercheur Jacques SEMELIN, en collaboration avec plusieurs directions de Sciences Po. En deux mots, le constat est le suivant. En France, la promotion et la mobilité des personnes en situation de handicap demeurent un impensé en termes de recherche en sciences sociales. Il existe un plafond de verre et un mur de verre. Donc, l'idée est d'interroger et de faire témoigner les personnes qui ont des postes aujourd'hui d'encadrement et de direction, pour faire avancer ce sujet. Et, faire émerger des rôles modèles.
- Et, un second projet sur la conception universelle des apprentissages, autrement appelé l'accessibilité pédagogique. Il s'agit d'intégrer, dès la conception des enseignements, une accessibilité globale pour tous. Ce sujet fait d'ailleurs l'objet d'un appel à projets de la part du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Nous avons mis en place un groupe de travail sur ce thème. Et, nous souhaitons également organiser une conférence de lancement au mois d'avril. Des sensibilisations et outils devraient suivre.

Merci de votre attention. Je suis à votre écoute, si vous avez des questions.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Sarah BONVALET-YOUNES

Tout d'abord, merci beaucoup pour cette présentation. Je m'excuse. J'étais un peu en retard. Donc, j'espère ne pas poser des questions sur des points qui ont déjà été abordés. On a discuté avec plusieurs étudiants et étudiantes qui étaient pris en charge par le pôle handicap à Sciences Po. Et, les retours que l'on a eus sont globalement très positifs. Aucun étudiant ne nous a dit qu'il avait été mal accueilli ou que ça s'était mal passé. Déjà, on voulait le souligner. Quand c'est positif, il faut aussi le dire. Cependant, on a eu quand même quelques points, quelques questionnements de la part des étudiants. Tout d'abord, vous l'avez abordé, sur la communication autour du pôle handicap. On a deux étudiantes qui nous ont dit qu'elles étaient suivies respectivement l'une pour un cas d'endométriose et l'autre pour un trouble de l'anxiété. Et, elles ne considéraient pas être en situation de handicap. Elles nous remontaient que déjà le mot de handicap peut dissuader certaines personnes de s'adresser à ce pôle, parce qu'elles peuvent avoir l'impression qu'en fait elles n'ont pas de handicap. Et, qu'elles ne sont pas vraiment légitimes. Elles ne se considèrent pas handicapées. Et, donc, elles ne sont pas légitimes de s'adresser à ce pôle. Ce serait peut-être intéressant de communiquer, sensibiliser sur le fait que le pôle handicap traite plusieurs sujets différents.

Ensuite, le deuxième point qui est beaucoup revenu, mais il me semble que c'est quelque chose qui va être, au fur et à mesure, aussi pris en charge. Mais, on a quand même des questions dessus. C'est sur l'internalisation de la procédure. En fait, souvent les étudiants nous disent que ça se passe super bien à Sciences Po, que l'accueil est très bon. Par contre, ils ont eu des problèmes dans les centres universitaires de Descartes, de la Sorbonne. Je ne sais pas exactement où sont situées les autres procédures. Mais, ça ne s'est pas forcément bien passé ailleurs. En plus, ça compliquait la procédure d'aller ailleurs. Mais, j'imagine que vous vous en doutez. En plus, ça peut être un peu intimidant de savoir, par exemple, que son aménagement en cas d'endométriose va être validé par un médecin que l'on ne connaît pas, alors que l'on a été très bien suivi à Sciences Po.

Et, un dernier point ; on a une étudiante qui nous a fait remonter — je ne sais pas si c'est global — qu'elle avait l'impression qu'il n'y avait pas une bonne communication entre le pôle santé des campus et celui de Paris. En arrivant à Paris avec sa troisième année, les responsables du pôle handicap à Paris n'étaient pas au courant de sa situation. Elle a dû réexpliquer, faire remonter les documents. Elle regrettait un peu cette transmission qui n'était pas faite, et la charge mentale que ça pouvait engendrer.

Florence DANTON

Bonjour à toutes et à tous. On voudrait ici pour la CFDT saluer l'effort de suivi qui est effectué par le pôle handicap, auprès des étudiants en situation de handicap. Et, en particulier dans un contexte de hausse des cas depuis 2000 environ. On souhaiterait, cela dit, ouvrir des pistes qui sont des points de réflexion, concernant des améliorations possibles. Dans le document que vous nous avez fait passer, on a constaté sur les pages 6 et 7 notamment qu'il n'existait pas aujourd'hui de référent dans les écoles.

Est-ce que ça ne serait pas une piste d'amélioration à l'envisager ? Le principe des référents existe aujourd'hui sur les campus.

Autre point : la communication entre le pôle handicap et les secteurs pédagogiques qui nous paraît pouvoir être encore améliorée ; notamment sur les circuits de validation qui sont encore à optimiser avec les secteurs pédagogiques. On a eu des remontées nous disant qu'il y avait peu d'informations en push, c'est-à-dire peu d'informations sur les cas validés, quand ils étaient validés. Et, parfois, les secteurs pédagogiques le découvriraient tard dans l'année, voire au moment même des examens. On a eu un cas qui nous a été remonté dans ce sens, ce qui rend parfois la gestion des suivis difficiles sur les examens ou sur des contextes particuliers. On a eu un exemple encore récemment d'un enseignant qui a appris par l'étudiante qu'elle était en situation de handicap. Et, l'étudiante n'est pas venue au cours, ce qui a désorganisé le cours de l'enseignant. En fait, les secteurs pédagogiques n'étaient pas au courant que cette étudiante était en situation de handicap. Donc, cette absence de circulation d'information nous paraît un souci pour lequel il y a, sans doute, un travail à effectuer.

Autre point : les délais de mise en œuvre qui sont parfois un peu longs, c'est-à-dire entre le moment où un étudiant nous dit qu'il est suivi par le pôle handicap. Il semblerait que la difficulté à obtenir un rendez-vous médical préalable allonge les délais. Et, on est dans une zone grise qui fait que le suivi pour les secteurs pédagogiques devient très compliqué. Les étudiants nous disent être en situation de handicap. Pendant ce temps, effectivement, nous n'avons pas la confirmation. Donc, quoi faire dans cette zone grise ?

Et, dernier point : parfois, la difficulté de la faisabilité des décisions à mettre en l'œuvre, en l'absence d'information, et notamment pour les handicaps non visibles. On avait déjà eu l'occasion d'en parler. Là aussi, le *modus operandi* n'est pas évident pour les secteurs pédagogiques. Que doivent-ils faire ? En fait, aujourd'hui, toutes ces zones grises entre le moment de la demande de validation et la validation sont parfois compliquées à gérer, à la fois pour les examens, pour le suivi des cours. Et, dans un certain nombre d'autres cas pour lesquels on pourra revenir, si besoin.

Et, un dernier qui est un sujet sur lequel on avait déjà eu l'occasion de s'exprimer. C'était d'avoir des précisions quant à l'accessibilité des amphithéâtres Jacques Chapsal et Simone Veil qui, apparemment, sont toujours non accessibles. Cela pose quelques problèmes parfois sur les événements. Ils ne sont pas mentionnés dans la note comme étant programmés pour des travaux facilitant l'accessibilité. Merci.

Cécile LAVIER

Bonjour. Merci pour cette présentation. Je vais faire une intervention qui ne va pas vous surprendre. Je suis contente de voir le mot « doctorant » dans la présentation, et un peu dans le rapport. Néanmoins, je pense que sur la question du handicap il est nécessaire que Sciences Po accepte de créer une catégorie, c'est-à-dire que les doctorants ne sont pas un sous-groupe des étudiantes et étudiants. Ils ne sont pas un sous-groupe des salariés, mais bien une population en soi. L'importance de ça, c'est qu'effectivement on a un statut hybride à mi-chemin entre ces deux catégories. Mais, qui pose une série de problèmes qui sont mal pris en compte, j'aurais tendance à dire. D'abord, en tant qu'étudiantes et étudiants, je rebondis sur ce qui vient d'être dit par Florence DANTON. Effectivement, l'absence de référents handicap au sein des écoles, et notamment au sein de l'École de la recherche, complique l'anticipation, par les étudiantes et les étudiants qui vont entrer en doctorat, des procédures qui sont longues, s'ils n'ont pas déjà leur RQTH notamment. Par ailleurs, il existe en France un doctorat handicap auquel il faut candidater spécifiquement. Si l'on n'a pas l'information dès le M1, on ne le fait pas, ce qui va compliquer ensuite le parcours en doctorat, alors qu'il n'y a pas de raison de se compliquer plus que ça la vie. C'est la première chose.

Et, deuxième chose, en tant que salariée, aujourd'hui en tant que doctorantes et doctorants, on n'a pas un suivi RH normal, c'est-à-dire qu'on n'a pas la possibilité facilement de poser un arrêt maladie ni de prendre nos congés. Je le souligne au passage. Quand on ne peut pas prendre nos arrêts maladie correctement, on ne peut pas avoir accès, alors qu'elle existe, à la possibilité de se faire prolonger notre contrat doctoral au-dessus de quatre mois d'arrêt maladie. C'est un vrai problème quand on est en situation de handicap. J'ai connu des doctorants qui ont dû batailler pour avoir l'application de leurs droits. Et, on n'a pas accès à la médecine du travail correctement. On n'est pas informé. Il y a des centres de recherche qui ne sont toujours pas accessibles. Je ne dis pas que le travail n'est pas fait pour accompagner. Mais, je pense qu'en ne nous prenant pas une population en propre, on complique aussi l'accompagnement parce qu'il faut réinventer l'eau chaude tous les jours, à l'École de la recherche et dans les centres de recherche, alors que ce travail pourrait être fait de manière transversale et de manière plus efficace. Je pointe comme ça une série de points aveugles, non pas pour dire que vous ne les avez

pas en tête. Mais, pour simplement dire que je suis d'accord que les étudiantes et les étudiants ont plutôt un bon retour sur le pôle handicap. Malheureusement, pas les doctorantes et les doctorants, notamment parce que la situation implique pour eux de faire un peu le numéro d'équilibriste entre vous et la RH. On a l'impression que la synergie n'est pas toujours faite dans les meilleures des conditions. C'est dommage parce que le travail est fait à Sciences Po. Merci.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Dans ce cas, je vous laisse répondre.

Christine DAOULAS

Merci pour ces retours et ces propositions. Je vais répondre aux questions qui ont été posées. Tout d'abord, concernant le nom du pôle handicap, je pense effectivement que peut-être il serait intéressant de repenser les mots « pôle handicap » pour ajouter quelque chose, et globalement ne pas freiner les personnes qui ne se reconnaissent pas dans ce terme. C'est une réflexion que nous pouvons mener, en effet.

Concernant la question du rendez-vous avec la médecine préventive, c'est vrai qu'il y a des délais qui sont parfois assez longs. Parfois, les étudiants s'y rendent, mais n'ont pas prévu l'ensemble des documents justificatifs. Cela retarde la mise en place d'aménagements. C'est un point, effectivement, sur lequel nous insistons auprès des étudiants. Mais, je voulais vous dire que nous réfléchissons actuellement pour internaliser, effectivement, cette prise en charge, cette identification d'une situation de handicap ; sachant que les médecins doivent avoir un agrément de la MDPH. En tout cas, c'est un point sur lequel nous réfléchissons dans le cadre de l'évolution du pôle santé au sein de Sciences Po.

Concernant la communication entre le pôle santé sur les campus et le pôle handicap, il faut savoir que nous fonctionnons de manière indépendante. Donc, il y a des étudiants qui peuvent aller voir et être suivis par le pôle santé, que ce soit à Paris ou dans les campus. Nous n'avons bien sûr pas cette information qui est d'ordre médical. Effectivement, les étudiants, s'ils ont besoin d'aménagements de leur parcours d'études ou d'examens, doivent venir spécifiquement nous voir, pour faire cette demande et suivre la procédure de mise en place d'aménagements telle qu'elle est définie à Sciences Po.

Merci pour les propositions de développer les référents dans les écoles. Je pense que c'est une bonne chose. C'est un point sur lequel nous allons très rapidement prendre les mesures pour déployer, effectivement, un réseau de référents au sein des écoles.

Concernant l'accessibilité des salles, je ne vais pas pouvoir répondre spécifiquement à cette question. Mais, vous dire qu'il y a un plan qui est établi par la Direction de l'immobilier, et qui précise sur les prochaines années tous les travaux d'accessibilité qui sont prévus.

Et, concernant le statut des doctorants, je prends note et j'intégrerai un point spécifique. Effectivement, ça me semble important de prendre en compte la spécificité des doctorants ; sachant qu'ils peuvent, en fonction s'ils ont un contrat ou pas, être considérés comme salariés ou pas. Il y a des spécificités à prendre en compte, effectivement.

Cloé ARTAUT

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce point ? Non. Dans ce cas, je vous propose que nous passions au prochain point à l'ordre du jour.

V. RESTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL DES INSTANCES RELATIF AUX CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Cloé ARTAUT

Il y a une inversion. Nous allons, tout d'abord, faire la restitution du groupe de travail des instances relatif aux chargés d'enseignement par Anne Solenne DE ROUX.

Anne Solenne DE ROUX

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Vous avez donc reçu une note qui résumait le déroulement de ce groupe de travail qui s'est réuni durant l'automne, à la demande des enseignants vacataires. C'est un groupe de travail qui n'était pas une nouveauté puisqu'une réunion similaire avait déjà eu lieu en 2021 et en 2022. Le précédent groupe de travail avait permis la mise en œuvre d'un

certain nombre de recommandations, à compter de la rentrée de septembre 2023. Ces recommandations étaient de trois types essentiellement.

1. L'application de taux horaires dérogatoires mieux cadrés par la Direction de Sciences Po. Il y a désormais une autorisation systématique qui doit être obtenue pour accorder un taux horaire dérogatoire pour un enseignement.
2. La généralisation de la mensualisation du paiement des enseignants vacataires.
3. Et, un meilleur suivi des évaluations des enseignements qui sont en deçà d'un certain nombre.

Ce groupe de travail interconseils s'est donc réuni à deux reprises. Il a réuni 15 élus essentiellement du Conseil de l'Institut, puisqu'ils étaient 11 membres issus de Conseil à participer à ce groupe de travail. Parmi lesquels trois élus enseignants vacataires.

Lors de ces réunions, les deux thèmes de travail principaux ont été identifiés. Ces deux thèmes portaient sur la revalorisation des taux horaires, et sur l'appellation utilisée pour les enseignants vacataires. Et, il y a d'autres questions un peu plus à la marge qui ont été abordées, notamment celle de la mise à disposition d'un certain nombre de lieux pour que les enseignants vacataires puissent rencontrer les étudiants, poursuivre leurs échanges sur les travaux qu'ils devaient rendre, par exemple ; le suivi et l'analyse des évaluations, pas tellement sur le pourcentage, mais pour aider les enseignants à mieux s'autoévaluer, et à savoir où ils se situaient par rapport à la moyenne. Et, améliorer leurs enseignements. Et, comment prendre des mesures favorisant la parité parmi les enseignants vacataires ? Vous savez qu'on a une représentation masculine qui est plus forte que la représentation féminine au sein de notre communauté vacataire.

La demande de revalorisation des taux horaires se fondait sur quelques éléments principaux.

- D'abord, sur le fait que cette revalorisation n'avait pas été faite depuis un peu plus de 30 ans.
- La nécessité d'adresser un signal fort aux enseignants vacataires qui contribuent très largement à la singularité, et au bon fonctionnement, du modèle pédagogique de Sciences Po.
- Un contexte d'inflation.
- Et, la nécessité de maintenir l'attractivité auprès de cette communauté des enseignants vacataires.

À l'issue de cette première séance, on a, avec Sylvie HERLICQ ici présente, envoyé un questionnaire sur le modèle de celui qui avait été adressé aux enseignants vacataires en 2014. Il ne s'était rien passé entre 2014 et 2023. On s'est dit que c'était intéressant d'envoyer ce questionnaire — je ne sais pas si on peut l'appeler questionnaire de satisfaction — qui nous permettait de mieux cibler à la fois les satisfactions, et les préoccupations des enseignants vacataires. On l'a donc adressé à toute la communauté des enseignants vacataires du printemps 2023 et de l'automne 2023. On a repris un certain nombre de questions de 2014 pour effectuer des comparaisons. On a obtenu un taux de réponse d'à peu près de 22 %, ce qui représente 1 067 réponses. C'était assez significatif.

Ce qu'il faut en retenir.

- Le très fort taux de satisfaction des conditions d'enseignement et des services apportés aux enseignants vacataires.
- La très forte volonté de poursuivre un enseignement l'année suivante.
- Un suivi et un investissement des enseignants vacataires très fort auprès des étudiants.
- Le souhait marqué de disposer de lieux de rencontres justement pour avoir ces échanges avec les étudiants, en dehors des cours, qui ne soient pas leurs lieux de travail.
- Et, le dernier point, c'était aussi la nécessité de renforcer le lien avec les représentants élus qui ne sont pas encore très connus, de la part de nos 4 500 enseignants vacataires, tout en multipliant les rencontres informelles.

Le détail de ce questionnaire qui vous a été adressé. L'objectif est de systématiser ce questionnaire, puisqu'après tout on fait remplir à nos étudiants des évaluations des enseignements. On peut aussi faire la même démarche auprès des enseignants, en leur demandant de manière très globale ce qui les satisfait, ce qui ne les satisfait pas. On laissera une ouverture un peu plus longue. L'objectif était d'avoir des résultats qui étaient rapides, dans le cadre de ce groupe de travail. L'automne prochain, si on le fait de manière annuelle, on pourra l'ouvrir sur une période plus longue, et le proposer aussi en anglais pour s'adresser à notre communauté d'enseignants vacataires qui est plus internationalisée. La grande majorité est francophone. Mais, au moins, on se rassure de ne rater absolument personne. Et, on pourra aussi le décliner par secteur pédagogique ; donc, pour le Collège universitaire et pour les écoles que ça intéresse d'avoir ce retour groupé, tout en maintenant l'anonymat des questions pour avoir des réponses les plus libres possible.

Et, lors de la deuxième séance de ce groupe travail, on a fait venir la DSI qui travaille sur un projet de refonte de l'écosystème enseignant, pour encore une fois contribuer à l'amélioration des services et de l'accompagnement proposé aux enseignants vacataires, leur faire gagner du temps. Et, en même temps, en faire gagner aux équipes pédagogiques.

À l'issue de ce groupe de travail, cinq propositions ont été formulées.

1. La première porte sur la revalorisation ciblée des taux horaires. Les simulations ont montré qu'il n'était pas possible de procéder, d'un point de vue budgétaire et financier, à une revalorisation totale et globale des taux horaires applicables à tous les enseignants vacataires. Il est proposé de revaloriser de manière ciblée les taux horaires les plus faibles, aujourd'hui, c'est-à-dire ceux qui sont appliqués aux cours de sport, aux ateliers de pratique artistique, et aux cours de langues des niveaux 1 à 3. Pour les deux premiers, le taux passerait de 28,27 € à 35 €. Et, pour la deuxième catégorie, il passerait de 53 € à 60 €. J'ouvre une parenthèse. Peut-être que vous vous demandez la raison pour laquelle il y a toujours eu des virgules et des centimes. Sylvie HERLICQ m'a donné la réponse à cette question. C'est le passage du franc à l'euro. Il se trouve que ça a été fait au centime près, ce qui explique les 28,27 € qui peuvent être un peu étonnants. On arrondit. On ne va pas faire 34,27 €. Ça n'aurait aucun sens. Donc, on passerait à 35 € et 60 €. Pourquoi ce ciblage ? Ce sont les taux horaires qui sont vraiment très bas, pour des personnes pour qui la rémunération symbolique de l'enseignement à Sciences Po est un peu plus faible que pour d'autres. Et, dont l'activité principale est aussi souvent moins rémunératrice que pour les autres enseignants vacataires.
2. Sur le deuxième point et l'appellation utilisée pour les enseignants vacataires, qui pour certains a une dimension un peu trop administrative, il est proposé d'utiliser l'appellation « chargé d'enseignement ». Cela convient aussi à la faculté permanente. Je rappelle ici que l'on doit trouver un équilibre entre la nécessité de valoriser cette communauté d'enseignants externes qui vient partager son expertise, et la nécessité de préserver aussi notre faculté permanente, dont c'est l'activité principale. Et, qui a besoin aussi d'avoir cette distinction avec cette communauté d'intervenants externes. Le terme de chargé d'enseignement, je ne sais pas si ça fait l'unanimité. Mais, en tout cas, c'est considéré par la majorité comme un progrès, et comme étant plus proche d'une appellation qui serait valorisée. Et, ça témoigne aussi de la confiance de l'Institution qui, finalement, charge un externe de partager son expertise avec nos étudiants. L'appellation anglaise, a priori, serait celle de *d'adjunct faculty*. En Conseil de l'Institut, la semaine dernière, il semblerait que cette appellation remporte les suffrages.
3. Et, les trois points suivants portaient sur la mise à disposition d'espaces. On est en train de travailler à l'amélioration d'une salle qui est située au 28 rue des Saints-Pères, là où il y a l'accueil des enseignants. On peut remeubler un espace, le rendre un peu plus agréable. Et, mettre en place un système de réservation. On est en train de voir aussi si l'on peut étendre le dispositif de salles ouvertes applicable aux étudiants pour les enseignants, afin qu'ils puissent utiliser des salles dans lesquelles il n'y a pas cours après leur enseignant pour poursuivre leurs échanges. S'agissant de l'augmentation du taux de participation aux réunions pédagogiques, et à l'accompagnement des enseignants dans l'analyse de leurs évaluations, c'est un travail qui sera fait en interne, avec les secteurs pédagogiques. Et, enfin, sur le renforcement des liens entre les chargés d'enseignement désormais et les élus, on y travaille avec Sylvie HERLICQ, grâce à la newsletter qui est envoyée. On essaye de faire des portraits des élus. Et, on est en discussion avec eux pour organiser un certain nombre d'événements. Il y a une association des enseignants vacataires aussi qui est à l'œuvre pour multiplier ces événements informels. Et, pour faire en sorte que les chargés d'enseignement puissent se rencontrer.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup pour cette présentation très claire. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions, notamment des enseignants vacataires ou devrais-je dire des chargés d'enseignement ?

Victor STEINBERG

Bonjour à tous. Merci beaucoup pour cette présentation très claire, et ce rapport qui me semble être dans le bon sens. En tant que jeune et nouveau représentant des enseignants vacataires du secteur privé, quelques points sur ce que j'ai constaté dans le cadre des échanges informels, au sein notamment de l'association qui regroupe les enseignants vacataires. Effectivement, il y a un très grand attachement des enseignants à la Maison Sciences Po, avec un goût pour l'enseignement, la conscience de participer à

quelque chose d'essentiel au sein de Sciences Po. Il s'agit de cette imbrication entre une forme d'enseignement traditionnelle et l'apport que peuvent fournir les enseignants du secteur privé ; notamment en termes de pratiques, de débouchés professionnels.

Le deuxième point qui est très frappant et très clair : la problématique de la rémunération qui est très largement partagée au sein des enseignants vacataires. Mais, je note ici une première avancée pour les plus faibles taux horaires. Ça me semble être effectivement une bonne chose. Il faudra ensuite se poser la question des autres groupes d'enseignants, puisque vous l'avez rappelé, les taux horaires n'ont pas bougé depuis plus de 30 ans.

Un troisième point aussi important, à mon sens : quelle est la place qu'occupent les enseignants vacataires au sein de Sciences Po ? Il y a, à mon sens, une forme de décalage entre cette place essentielle et la vie quotidienne des enseignants vacataires, au sein de l'école, puisqu'il est, pour nous, très difficile en tant qu'élus d'échanger avec les enseignants vacataires. Il n'y a pas de groupe formel organisé par Sciences Po qui pourrait nous permettre de faire remonter, autrement que de manière informelle, ce que je fais là les revendications. Par ailleurs, par rapport aux étudiants, il est très difficile — vous l'avez rappelé — de les rencontrer. On se débrouille. On loue des salles. Au sein du Master de l'École de droit, par exemple, on a une possibilité de le faire. Mais, c'est compliqué. Là encore, je me réjouirais de savoir qu'une salle serait créée à cet effet ou que le dispositif de salles ouvertes puisse être étendu aux enseignants. Je crois que l'essentiel est là.

Alexis GOIN

Merci aux équipes de Sciences Po pour l'organisation de cette réflexion sur le statut des enseignants vacataires. Effectivement, je prends également bonne note des conclusions qui viennent de nous être restituées. Elles me semblent apporter des progrès intéressants. Je pense en particulier au geste salarial qui est envisagé, notamment pour les professeurs de langues. C'est un point qui est identifié depuis de nombreuses années, et qui constitue vraiment un progrès.

Effectivement, comme mon collègue qui vient de s'exprimer, je pense néanmoins que ça ne peut pas totalement exonérer d'une réflexion à plus long terme, sur le taux des enseignements pour d'autres catégories d'enseignants. Je comprends que Sciences Po n'a aucune difficulté à pourvoir ces postes, notamment grâce à cet aspect symbolique de la rémunération, et de l'attachement à l'Institution. C'est très louable. La difficulté, évidemment, c'est que plus la situation va continuer du fait de la baisse du taux réel, la rémunération, compte tenu du maintien des taux actuels, alors que les taux d'autres institutions évoluent. Et, que, par ailleurs, l'inflation continue à rogner la valeur réelle. Si dans 10 ou 20 ans, finalement, aucune évolution n'a été faite, à ce moment, la déconnexion va devenir telle qu'au bout d'un moment, même l'attractivité symbolique de Sciences Po va finir sans doute par rogner également sur le nombre d'enseignants qui vont s'engager — à mesure notamment que des enseignants ; dont la rémunération est plus faible que d'autres catégories — vont sentir progressivement que l'investissement horaire qu'ils consacrent pour Sciences Po devient trop élevé par rapport à cette rémunération.

On est typiquement face au cas d'une institution qui, en quelque sorte, bénéficie d'une forme de rang de situation – je ne dis pas ça de manière négative — du fait de son positionnement académique, de l'excellence qu'elle renvoie, de l'attachement qu'elle suscite. Mais, il faut faire attention à ce que cet aspect ne prive pas l'Institution de toute réflexion sur le long terme. Voilà pour moi. Et, pour les autres aspects liés aux conditions matérielles également, la valorisation par le titre, je pense que les points d'atterrissage qui ont été atteints sont tout à fait raisonnables et très satisfaisants. Merci beaucoup.

Geoffroy BROCARD

Bonjour à toutes et tous. Je vais aborder la question aussi du point de vue des étudiants. On a pas mal parlé dans ce groupe de travail de l'évaluation des enseignants vacataires. Il y a quelques anciens étudiants et étudiantes autour de cette table. Je pense que l'on sait tous ce que c'est de devoir en fin de semestre évaluer ces enseignements sur le questionnaire de l'espace étudiant. Je pense que certains d'entre nous aussi savent ce que c'est de se faire bloquer son espace étudiant, parce qu'on n'a pas rempli ces questions dans les temps. Mais, je pense que ce n'est pas seulement anecdotique. Ça doit nous interpeller. En fait, je pense qu'il n'y a pas un étudiant aujourd'hui à Sciences Po qui ne trouve pas que ces questions sont à côté de la plaque, et pas pertinente. Et, au final, même pas utiles pour les étudiants et les enseignants. Il y a des questions, si vous voulez, qui sont datées, qui sortent tout droit des années 2000. Je pense notamment à la question sur l'informatique. Il me semble que la question est : est-ce que les outils informatiques ont amélioré votre expérience de l'enseignement ? Je ne sais pas de quand date cette question. C'était peut-être pertinent en 2005. Mais, aujourd'hui, tous les cours ont à

minima des slides et un Google Drive. C'est vrai que l'on ne sait jamais trop quoi répondre à cette question. Mais, je donne une anecdote.

Plus généralement, les étudiants ont l'impression que ces questions n'auront pas vraiment de conséquences. Je pense que ça explique aussi les raisons pour lesquelles il y a tant d'étudiants chaque année qui ne le font pas, et qui ont leur espace étudiant bloqué. Je pense qu'il y a un consensus de notre côté sur le fait que ces questions doivent être complètement remises à jour, et rendues beaucoup plus pertinentes. À ma connaissance, Mathias VICHERAT avait donné son accord de principe à l'automne pour justement travailler à la révision de ce questionnaire. Je voulais savoir où ça en était, si l'on pouvait lancer concrètement cette nouvelle rédaction. Est-ce que ça pourrait prendre la forme d'un groupe de travail ? Il me semble que ça relève de la formation, donc du CVEF. Je vous remercie de votre réponse.

Mario DEL PERO

Merci pour cette communication. Le niveau de satisfaction est impressionnant. J'ai des questions de curiosité. Quel est le pourcentage sur le total des cours enseignés par les vacataires ? Est-ce qu'il y a eu un changement durant les années de pourcentages ? Est-ce qu'il est resté le même ? Est-ce qu'il y a des différences entre le Collège universitaire et Master, et campus en région, Paris ?

Anne Solenne DE ROUX

Je vais prendre les questions dans le désordre. Merci pour vos retours. Il y a certaines remarques qu'on a déjà bien en tête, notamment concernant les taux horaires. On a un nouveau secrétaire général que l'on a rencontré vendredi dernier, lors de sa prise de poste. Ce groupe de travail a été évoqué, et notamment les revendications sur la revalorisation des taux horaires. C'est une préoccupation que l'on a. Je ne prends pas d'engagement devant vous aujourd'hui. Je prends, néanmoins, l'engagement de cette clause revoyure, parce que finalement ce groupe de travail a lieu, à peu près, chaque année, à l'automne. Cela nous donne la possibilité de faire ce suivi.

S'agissant de la distinction des réponses par école et au Collège, c'est ce que l'on fera pour la prochaine vague. On a laissé le questionnaire ouvert seulement quelques jours. Et, on n'a pas fait d'analyse selon les écoles et le Collège. C'est ce que l'on fera l'automne prochain. La part de cours enseignés par des vacataires reste à peu près similaire, sauf qu'entre 2014 et aujourd'hui il y a un plus grand nombre de cours qui sont dispensés.

S'agissant du formulaire des évaluations des enseignements, j'entends ce que vous dites. Il y a un petit nettoyage qui a été fait, notamment sur la question que vous posez. Il me semble que normalement elle a été supprimée pour les évaluations des enseignements de l'automne, c'est-à-dire qu'il y a eu une question effectivement un peu spécifique sur le recours à des outils numériques ou des supports numériques. Je sais plus la formule exacte qui était employée. Elle a été retirée, partant du même constat que vous. Elle n'était plus pertinente. On a supprimé quelques-unes des questions pour vraiment aller un peu plus droit au but de ce que l'on cherchait à faire. Après, je tiens vraiment à vous dire que ces évaluations sont lues par les secteurs pédagogiques. Elles sont analysées. Et, on a justement dans la présentation fait quelques changements, de manière à distinguer ce qui était directement utile aux enseignants vacataires. Et, ce qui était utile aux responsables pédagogiques dans l'analyse de ces évaluations. Par exemple, les questions qui portent sur la préparation du cours, le temps de travail associé, on a distingué deux blocs pour favoriser cette analyse. Ces évaluations sont lues et analysées. Et, celles qui sont en deçà d'un certain taux sont envoyées directement au directeur, au DFR et au doyen des écoles pour qu'il y ait une analyse spécifique, en plus de celle des responsables pédagogiques.

Après, s'il y a des propositions d'ajustements, on pourra toujours le faire ensemble. Il faut savoir que ces évaluations avaient été très pensées à un moment. Ce n'était pas le fruit d'un travail sur un coin de table de quelques personnes. Ça avait été très pensé, il y a trois ans, justement pour avoir des questions qui permettent d'être conservées dans la durée, de ne pas entraîner de biais. Si vous pouvez commencer par faire ce travail d'une petite note qui nous servirait de base de réflexion, pour nous dire ce qui vous semble totalement inutile ; que l'on puisse y réfléchir. Et, le cas échéant, vous apporter des réponses sur les raisons pour lesquelles il faut les maintenir, les reformuler ou les supprimer.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres réactions, questions, remarques sur ce point ? Non.

VI. PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE DE LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE

Cloé ARTAUT

Dans ce cas, nous passons au point suivant qui est la présentation de l'observatoire de la réussite étudiante par Myriam DUBOIS-MONKACHI. Il y aura une nouveauté du Conseil de la vie étudiante et de la formation aujourd'hui. Avec Raphaël, nous avons souhaité inviter des associations étudiantes qui viennent apporter leur expertise sur des sujets à l'ordre du jour du Conseil. C'était un souhait qui devait permettre de renforcer les liens avec la communauté associative. Elle est au cœur des compétences du Conseil de la vie étudiante. Donc, aujourd'hui, nous recevrons des associations en contrepoint pour évoquer la question de l'égalité des chances à Sciences Po ; donc, les associations Ambition Campus, Prométhée Éducation et les Cordées de la Réussite. Je laisse la parole à Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie d'inaugurer le nouveau format du Conseil de la vie étudiante et de la formation, sur un sujet aussi important que la réussite étudiante, plutôt que l'égalité des chances, qui est vraiment dans son sens le plus large. La réussite étudiante est un objet très composite qui agrège de nombreux éléments, tant qualitatifs que quantitatifs, dont il est difficile d'atteindre l'exhaustivité. Ce sont bien sûr les conditions d'études qui sont elles-mêmes très variées. La qualité des enseignements, on vient d'en parler ; la pédagogie associée, l'acquisition des compétences, la validation des épreuves portant les deux diplômes de Sciences Po. Et, notamment les indicateurs de l'insertion professionnelle. Plusieurs de ces éléments sont mesurés à Sciences Po, à travers différents outils. La consultation bisannuelle du baromètre de satisfaction des étudiants questionne depuis 2012 l'ensemble des étudiants sur sept grands axes qui vont au-delà de la qualité des formations. Ils englobent des questions sur les conditions d'études précisément, et plus largement sur l'expérience étudiante, les loisirs, le logement, le sentiment d'intégration.

Un deuxième outil est l'enquête « jeunes diplômés » qui est réalisée par Sciences Po Carrières 18 mois après la diplomation de chaque promotion de Master. Il livre à chaque édition des indicateurs sur la qualité de l'insertion professionnelle. Et, de manière plus dense, les évaluations concernant les enseignements qui sont donc des évaluations obligatoires. Elles existent depuis une trentaine d'années, et sont très regardées par le Comité d'évaluation de nos formations le HCERES, pour ne pas le nommer. Je vous rappelle que ces évaluations sont obligatoires et anonymes. Elles s'adressent à tous les enseignements. Et, elles sont, contrairement à ce que vous disiez, Monsieur BROCARD, à plus de 99 % de taux de réponse. Le blocage est un blocage qui n'est pas un blocage administratif, mais qui est un blocage pour l'évaluation des enseignements qui peut être levé par les étudiants eux-mêmes en y répondant.

Geoffroy BROCARD

Je suis désolé. Je crois que l'on s'est mal compris. Évidemment, à la fin, tout le monde y répond. Ce que je voulais dire, c'est que les gens ne le font pas à temps. C'est pour ça que leur espace étudiant est bloqué. Après, on n'a pas le choix. On est obligé de répondre.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vous confirme qu'il y a une réponse ; des réponses qui sont plutôt nombreuses avant même le blocage. Mais, comme c'est effectivement un élément qui constitue ce que l'on appelle le contrôle qualité dans l'Enseignement supérieur, et qui est un élément majeur pour notamment le ministère de l'Enseignement supérieur et les organismes qui nous évaluent, nous sommes assez fiers de ce processus qui est aussi en lien avec l'Institut des Compétences et de l'Innovation. Si les évaluations qui sont inférieures à 50 % de satisfaction d'un enseignement, sont envoyées directement au doyen et au directeur, l'ICI intervient pour éventuellement proposer une formation sur certains items, notamment sur l'utilisation des outils informatiques pour animer leurs enseignements.

Ces éléments nous délivrent de nombreuses informations qui restent assez segmentées, cependant. Et, qui sont peu coordonnées. Mais, qui dessinent déjà une image qualitative de l'expérience des étudiants à Sciences Po, dont les points à améliorer, notamment les points structurels à améliorer. Ils sont globalement connus, comme l'insatisfaction concernant les inscriptions pédagogiques qui est maintenant une antienne de cette consultation bisannuelle qui est le baromètre de satisfaction. Il fait d'ailleurs l'objet, cette année, d'un groupe de travail qui devrait délivrer une amélioration sensible,

notamment pour les étudiants et pour le suivi en dynamique de ces inscriptions pédagogiques. On va certainement présenter de nombreux éléments au CVEF dans quelque temps.

Le nombre de places de travail, les conditions d'études, notamment sur le campus parisien, restent encore une difficulté. Et, l'importance de la charge de travail. Ce sont quelques exemples simplement. Mais, vous dire qu'il y a quand même une image de ce que l'Institution propose. Et, la manière dont les étudiants vivent l'expérience à Sciences Po.

Cette image n'aborde qu'indirectement le sujet de la réussite scolaire en tant que tel, celle qui se traduit par des résultats aux évaluations semestrielles et annuelles. Et, par la validation des obligations de scolarité qui mène au diplôme de Sciences Po. Si l'on fait un focus sur la situation scolaire des étudiants, il existe un outil qui est très complet, qui enregistre l'ensemble des résultats pendant toute la scolarité. Il s'appelle BANNER. C'est un ERP. C'est un outil d'enregistrement et de restitution des données à des moments précis, selon des protocoles très sécurisés, avec des rétroplannings qui sont fixés pour l'ensemble des entités, permettant assez peu de souplesse. Par exemple, j'imagine que si vous êtes en scolarité cette année, vous avez reçu vos relevés de notes du semestre d'automne le 19 ou le 20 février, c'est-à-dire très loin, de manière très lointaine, par rapport aux premières évaluations qui ont lieu pour les galops — pour ceux qui sont concernés — la première semaine d'octobre. Il nous a semblé nécessaire, à la fois pour avoir plus de souplesse et aussi pour ne pas être à contretemps, de développer un outil qui permettra aux équipes pédagogiques, notamment aux responsables pédagogiques, d'avoir accès à ces données de scolarité, notamment les notes, quand elles sont inférieures à 10, sur un outil de visualisation des données. Il serait alimenté dès que les notes seraient disponibles. Ainsi, cet outil que nous avons choisi qui s'appelle « Tableau » est performant, et permet d'être en proactivité, par rapport à des situations de décrochage.

On pourrait à ce moment de la présentation se poser la question de la réussite à Sciences Po. À vrai dire, est-ce que Sciences Po a besoin d'un outil pour suivre la réussite étudiante ? Sciences Po choisit ses étudiants. C'est un établissement sélectif qui choisit donc ses étudiants. Pourtant, depuis 2018 notamment, l'Institution a choisi d'accoler à la Direction de la scolarité le terme « réussite étudiante ». Et, l'on sait que chaque année, chaque semestre, ce sont plusieurs dizaines d'étudiants qui se retrouvent en difficulté. Et, donc les résultats scolaires seront affectés. Globalement, si l'on regarde les agrégats sur la réussite étudiante, moins de 1 % des étudiants ne valident pas leur Master. Ils sortent de Sciences Po sans avoir validé leur Master. Cela est d'autant plus remarquable que Sciences Po accueille, via sa politique d'ouverture sociale et géographique, des étudiants issus d'une très grande diversité. Fort de ce constat et de la nécessité d'avoir un outil plus performant, plus souple, pour suivre les étudiants en difficulté, la Direction de la formation et de la recherche et la DSI ont construit une première maquette, à partir de cet outil qui s'appelle « Tableau », afin d'avoir une visualisation des données le plus tôt possible ; afin que chaque responsable pédagogique, dont on connaît le rôle essentiel dans l'accompagnement des étudiants en difficulté, soit équipé d'un nouvel outil qui viendra enrichir l'écosystème. Et, qui s'appelle l'Observatoire de la réussite étudiante en ligne ; un petit nom qu'on lui a donné : OREL. Il est coconstruit avec les responsables pédagogiques qui effectuent ce travail de suivi pédagogique. Il devrait permettre d'avoir une plus grande proactivité grâce à cette capacité d'accepter des données dans un cadre moins contraint que celui de notre ERP, qui est soumis aussi à de nombreux rétroplannings. Il n'y a pas moins de 19 rétroplannings à Sciences Po, au sein de scolarité, pour traiter les différentes opérations. Donc, cette souplesse serait très profitable pour le suivi des étudiants.

L'Observatoire, je le disais, est une plateforme numérique. Elle sera connectée via Datamart dédié à notre ERP. Et, il permettra de visualiser des données choisies qui pourront être évolutives, bien sûr. Pour l'instant, nous nous sommes limités aux résultats de la performance scolaire, c'est-à-dire la note aux examens quand elle est inférieure à 10. Et, le nombre de crédits lorsqu'il est inférieur à 30 crédits par semestre, selon les maquettes.

On a aussi l'idée de travailler sur des segments un peu plus qualitatifs. Par exemple, le niveau C1 en anglais ; identifier le plus rapidement possible les étudiants qui n'ont pas en entrant à Sciences Po, en première année, le niveau B2 qui est le seul qui peut amener à un C1 en fin de deuxième année. Et, la mise en place des dispositifs idoines pour faire évoluer cette situation. Et, d'identifier les étudiants qui, dès les premières évaluations, notamment pour les élèves qui rentrent au Collège universitaire — le premier galop, on sait que c'est un galop assez déstabilisant pour les étudiants — de pouvoir réagir dès le mois d'octobre. Les notes sont connues à la fin du mois d'octobre pour le premier galop. Et, de mettre en place les dispositifs de remédiation et d'accompagnement, en fonction de la situation. Aujourd'hui, ce sont essentiellement des tutorats disciplinaires, individuels ou collectifs.

Des développements ultérieurs pourront être ajoutés pour analyser la réussite, en faisant dialoguer différents éléments dont on a parlé tout à l'heure. Par exemple, la réussite étudiante des étudiants qui pratiquent du sport versus ceux qui n'ont font pas. On sait que ce sujet est un sujet d'actualité. On en parlera juste après. Il y a quelques années, une étude avait été faite au Collège universitaire par le directeur de l'époque. Elle montrait que les élèves, les 10 %, les premiers élèves des cohortes faisaient tous du sport de manière régulière, sans être des sportifs de haut niveau. Mais, cet outil a une souplesse suffisante pour mesurer différents éléments de la réussite étudiante, quand on sait, encore une fois, qu'elle est particulièrement dense et composite. Je vous remercie. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Avant de passer aux questions, nous allons écouter les présentations des représentants associatifs. Messieurs, nous n'avons que des hommes aujourd'hui. Et, ce sera corrigé pour la prochaine fois. Il faudra voir cela avec la Direction de la vie étudiante. Je vous laisse vous présenter chacun à votre tour, présenter vos associations, nous dire peut-être de votre côté le bilan que vous faites de la réussite étudiante à Sciences Po, les principaux freins que vous observez à la réussite des étudiants que vous suivez. Je rappelle que vous êtes des associations engagées pour l'égalité des chances. Est-ce que ces difficultés persistent du Collège universitaire au Master ? Et, comment agissez-vous pour étudier les étudiants que vous suivez ? Je vous laisse commencer.

Jairus-Raph MOSI DA COSTA

Bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer par me présenter et présenter également l'association. Je m'appelle Jairus-Raph MOSI DA COSTA. Je laisserai tout à l'heure Emre également se présenter. On représente l'association Ambition Campus. Pour faire un peu le storytelling de l'association, c'est une association qui est née en 2006 d'un donnant-donnant entre un jeune tout simplement de milieu défavorisé, de banlieue et une étudiante de Sciences Po. Ce jeune voulait tout simplement tenter l'examen d'entrée à Sciences Po. Et, il a proposé un échange de cours de boxe pour avoir cette aide de cette étudiante de Sciences Po. C'est un peu la genèse de tout Ambition Campus. En 2008, l'association devient une loi 1901. Et, on a ce lien très particulier avec Sciences Po depuis 2008. Aujourd'hui, on est une association qui réunit plus de 50 bénévoles, un réseau de mentors — je reviendrai un peu plus tard sur le mentorat — de 200 à 300 mentors ; généralement, ce sont des anciens de l'association. Et, surtout, un nombre toujours plus croissant de lycéens que nous accompagnons. On a dépassé la barre des 500 lycéens cette année. Ça va encore augmenter avec les oraux blancs qui vont arriver.

Pour enchaîner un peu sur l'association, comme j'ai pu vous le dire, c'est une association loi 1901 depuis 2008. On s'adresse surtout aux lycéens issus du réseau Convention d'éducation prioritaire, et plus largement issus de quartiers prioritaires de la Ville. On s'inscrit notre action, clairement, dans un cadre du projet CEP lancé depuis 2001. Notre objectif, avant tout, est de permettre à ces lycéens d'avoir un peu plus d'informations, concernant leur orientation dans le supérieur pour que l'on aille élargir un peu notre scope, au-delà même de Sciences Po. Mais, c'est également tout simplement de lutter contre l'autocensure qui s'invite parfois, voire tout le temps.

Pour cela, nous mettons plusieurs choses en place. Tout d'abord, des stages qui sont mis en place notamment pendant les vacances scolaires. Ils ont le droit à des intervenants sur différents sujets. Ça peut être de la culture générale. Mais, ça peut aller également au-delà sur leur orientation, et également d'autres sujets ; la prise de parole en public également. On a d'ailleurs un concours d'éloquence que l'on organise chaque année, depuis maintenant trois ans. Il aura lieu en avril. Et, on a également, comme j'ai pu le dire tout à l'heure, un système de mentorat. Deux à trois lycéens sont accompagnés par un mentor pendant toute l'année, mais aussi au-delà. J'ai pu en bénéficier. Et, encore aujourd'hui, je suis en contact avec mon ex-mentor. Ça permet tout simplement à ces lycéens d'avoir accès à un peu plus d'informations. On essaye de matcher le plus possible les mentors et les mentorés, notamment par rapport au projet professionnel de ces lycéens.

Je vais laisser Emre exposer les prochains points.

Arif Emre ATAS

Bonjour à toutes et à tous. Merci pour l'organisation. C'est un plaisir vraiment d'être conviés pour partager nos informations, nos connaissances et notre expérience sur le sujet. Arif Emre ATAS, étudiant en Master 1 Affaires publiques et Administration publique. J'ai intégré Sciences Po en 2020 via la CEP du lycée Jean-Jacques Rousseau à Sarcelles. Et, je suis aujourd'hui vice-président de l'association.

Concernant le bilan de la réussite étudiante à Sciences Po, pour les étudiants que l'on suit, on suit un grand nombre de lycéens dans un premier temps, plus de 400 cette année. Ensuite, pour une partie, ils intègrent Sciences Po. D'autres intègrent d'autres grandes écoles avec lesquelles on arrive à suivre justement la réussite étudiante, une fois qu'ils arrivent en première année.

Le bilan que l'on fait sur cette réussite étudiante, une fois qu'ils sont en première année, est plutôt mitigé, dans la mesure où il y a évidemment les difficultés de la première année. C'est un bouleversement total entre le lycée et le supérieur. C'est jusque-là tout à fait normal. Mais, il y a certains sujets sur lesquels on se dit que l'on peut peut-être améliorer les conditions dans lesquelles les étudiants arrivent en première année à Sciences Po ; notamment les étudiants issus du milieu populaire et de Conventions d'éducation prioritaire ; sur le point d'abord méthodologique et sur le point du « choc social » qu'ils peuvent vivre en arrivant à Sciences Po.

Cela peut paraître anecdotique. Mais, il y a plusieurs choses qui remontent chaque année, systématiquement de nos étudiants. À titre personnel, j'ai vécu un petit choc social quand je suis arrivé en première année ; l'année d'après ensuite... Chaque fois, on a des remontées comme ça. Très concrètement, il y a certains propos de la part de certains étudiants, certains actes discriminatoires vis-à-vis de ces étudiants qui se sentent un peu rejetés, mis à l'écart. Heureusement, ça arrive de moins en moins depuis 2001. Mais, on constate toujours certains agissements vis-à-vis d'étudiants qui posent problème aujourd'hui.

Deuxièmement, vis-à-vis de la méthodologie, on sait qu'auparavant les étudiants issus de Conventions d'éducation prioritaire, avant 2000, bénéficiaient pour certains de ce que l'on appelle un programme Booster. Cela consiste à passer une semaine sur le campus de Reims pendant laquelle les étudiants travaillaient ces questions de méthodologie, d'approfondissement, et surtout créaient des liens entre eux. Je pense que c'est le point le plus important. Ce programme Booster aujourd'hui se fait en ligne. Je l'ai vécu la première fois en ligne sur Zoom parce que c'était la covid. Évidemment, ça se comprend totalement. Les impacts ont été ce qu'ils ont été. Mais, l'année d'après moi, l'année d'après encore, et cette année encore, que ça se fasse en ligne et non pas en présentiel, on pense que c'est un très gros problème. C'est un très gros manque pour ces étudiants, car ils arrivent en première année à Sciences Po sans de réels liens créés. C'est incomparable de passer une semaine sur un endroit avec 40 jeunes qui vont vivre ou qui vivent les mêmes problématiques, que de faire quelques Zooms dans la semaine ; même si je n'ai rien contre Zoom. Mais, je n'aime pas ça. Donc, on voit clairement cette différence en termes de méthodologie, de choc social et d'insertion aussi dans la vie étudiante sur certains aspects.

Jairus-Raph MOSI DA COSTA

Pour rebondir un peu sur ce qu'Emre a pu apporter, il est vrai que j'ai vécu, par exemple, ce Booster en présentiel. Et, je peux vous confirmer qu'il y a un réel intérêt à ce Booster en présentiel. Ça m'a permis de rencontrer des personnes qui, aujourd'hui, continuent à m'accompagner dans mes études à Sciences Po. C'est un réseau qui est de plus en plus grand, c'est-à-dire qu'il a cette capacité de connaître des étudiants du réseau de Sciences Po dans différents campus. Ce n'est plus possible aujourd'hui. Donc, pour nous, c'est un réel frein qui notamment a pour impact une inclusion difficile en première année. On a des remontées de plus en plus chaque année d'étudiants qui se sentent isolés, qui n'arrivent pas à se retrouver dans la vie étudiante à Sciences Po. Et, malgré la richesse que peut avoir cette vie étudiante, je parle des associations, mais également du sport — vous en avez parlé — malheureusement ces jeunes, ces lycéens que nous accompagnons, et qui sont maintenant étudiants Sciences Po, n'en ont pas forcément connaissance. Emre a également soulevé les problèmes de méthodologie. C'est aussi quelque chose qui était travaillé au Booster, et qui malheureusement l'est de moins en moins. C'est vrai que c'est toujours un fait marrant, parce que c'est arrivé après mon entrée à Sciences Po. Les cours de français qui sont donnés, les ateliers de méthodologie grammaire ou autres — je ne sais pas comment cela est appelé — c'est plutôt anecdotique, pour être honnête, tout simplement parce que c'est quelque chose qui n'est pas forcément obligatoire pour ces étudiants. Qui plus est, ça ne tient que sur le premier semestre. Donc, cela reste encore une fois très anecdotique.

Et, j'aimerais revenir sur un certain point qui est celui de la troisième année. On est malheureusement face à des étudiants — on l'oublie souvent — qui sont toujours, malgré leur entrée à Sciences Po, issus de quartiers prioritaires. Ils ont toujours des difficultés. Malheureusement, c'est un peu à nous de nous débrouiller pour notamment trouver des moyens de financer cette troisième année. C'est une très bonne chose. J'entends très bien que les frais de scolarité sont payés par Sciences Po. J'entends également très bien que l'on accède à des bourses. D'ailleurs, pas tous et à des compléments de bourses de Sciences Po. Il faut savoir une chose, ça s'arrête là. Ça s'arrête là, et l'on a un réel souci pour ces jeunes qui,

malheureusement, vont décider d'aller dans des pays très proches de la France pour éviter les coûts que peut avoir la troisième année. Et, pour avoir vécu une troisième année un peu hybride, covid, je sais quand même que la troisième année est une année pertinente et importante au sein de l'Institution. Et, je trouve ça dommage que les barrières financières empêchent ces étudiants d'avoir accès à une troisième année convenable. Je pourrais aussi parler de la barrière autour de l'anglais qui est aussi problématique. Il est vrai que, malheureusement, le suivi qui est fait au niveau des cours d'anglais à Sciences Po pour ces étudiants est — c'est ce que l'on pense, encore une fois — à notre avis insuffisant.

Arif Emre ATAS

Pour rebondir sur cela et pour finir là-dessus avant de laisser la parole à Ilias, cette barrière du niveau d'anglais, je tiens à le souligner vraiment. C'était mon cas. Je n'ai pas eu de cours d'anglais durant ma quatrième au collège parce qu'on n'avait pas de prof d'anglais. Je sais que ça arrive très souvent. Il y a un réel sujet que les résultats que l'on a. J'ai eu 5,5. Donc, je n'ai pas pu vivre mon rêve américain. Financièrement, ça m'a bien arrangé.

Et, dernièrement, pour finir, quels moyens mettons en place pour lutter contre ces problèmes ? On a dans l'association, parmi les 50 bénévoles, un pôle Alumni. Ce sont d'anciens d'étudiants ou d'étudiants de Sciences Po qui accompagnent les jeunes en première année, à travers la constitution d'un groupe WhatsApp, d'un réseau, d'abord, dans un premier temps — c'était le plus important — pour partager les ressources, à travers la mise en place d'un tutorat. On sait que le tutorat du pôle d'égalité des chances marche très bien parfois, mais pas beaucoup d'autres fois. Cette année, j'étais censé être mentoré par quelqu'un de L'Oréal. Et, je n'ai jamais eu de réponse de sa part. Je sais que je ne suis pas un cas isolé. Donc, on essaye de faire en sorte de les rencontrer, de les accompagner au mieux avec des ateliers, notamment sur des compétences très pratiques : Excel ; Drive ; etc.

Et, pour finir, on a mentionné ce problème du programme Booster qui n'est pas reconduit en présentiel. Ambition Campus a rencontré le pôle d'égalité des chances à ce sujet. On a fait remonter ce problème à plusieurs reprises. Il n'est pas prévu que Sciences Po reprenne ce projet cet été, du moins. Donc, Ambition Campus a décidé d'organiser un séjour dans le même type d'accompagnement. On est en train de travailler là-dessus. On est en train de soulever des fonds là-dessus. C'est un projet qui va nous coûter 40 000 €. On a parlé du projet à PWC la semaine dernière, parce qu'on veut montrer par la preuve et le résultat que ce projet a de l'impact. On n'est pas l'INSEE. On n'est pas l'Observatoire. On va essayer de quantifier ça au mieux. Mais, on veut montrer à Sciences Po que ce programme a de l'impact et de l'importance. C'est primordial de le reprendre, si possible, dès juillet 2025. Merci beaucoup pour votre attention.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Monsieur TOUZANI.

Ilias TOUZANI

Bonjour à toutes et à tous. Pour me présenter brièvement, je m'appelle Ilias TOUZANI. Je suis étudiant en Master 1 en droit économique à Sciences Po. Je suis président de l'antenne Prométhée Éducation depuis cette année, mais je suis membre de l'association depuis 2021.

Globalement, je pense que l'idée de Prométhée Éducation s'inscrit dans la même ligne qu'Ambition Campus, c'est-à-dire accompagner un maximum de jeunes issus de zones d'éducation prioritaire, de zones de province, de banlieue, de zones que l'on pourrait qualifier de défavorisées, mais pas forcément. L'objectif, avant tout, est d'accompagner un maximum d'étudiants. Pour ce faire, on accompagne à peu près 500 ou 700 étudiants chaque année. Cette année, il a quand même un certain ralentissement à noter qui est justifié pour des raisons internes.

On propose également des actions ainsi que des stages qui sont organisés tous les samedis après-midi. La mise en place d'Agora permet aux jeunes lycéens notamment de prendre la parole sur des sujets d'actualité, de s'exprimer, de mettre en avant différentes problématiques qui peuvent les intéresser.

Par ailleurs, on propose également des entretiens d'ambition, ce qui permet aussi aux jeunes de découvrir le monde professionnel. Mais, aussi de s'imaginer, de s'inventer plusieurs carrières. Pour ce faire, on accompagne, comme je vous l'ai dit, à peu près 500 étudiants. Comme Ambition Campus, on est présent sur une quinzaine de lycéens dans toute l'Île-de-France, dans le 92, dans le 93, 75, etc.

Globalement, voici la présentation de Prométhée Éducation. C'est vraiment l'idée d'accompagner un maximum de jeunes. Aujourd'hui, sur l'antenne Prométhée Éducation, on est cinq étudiants de Sciences Po. On est cinq étudiants de Sciences Po. Nous proposons un accompagnement à tous les nouveaux

entrants de Sciences Po. Mais, aussi à tous les lycéens qui souhaitent tenter Sciences Po. C'est la présentation globale.

Je pense qu'au niveau des problématiques — c'est ce qui est le plus intéressant, selon moi — je vais enfoncer des portes ouvertes. Et, je vais rejoindre totalement ce qu'ont pu dire mes confrères, Emre et Jaïrus.

Premièrement, je pense sincèrement que l'absence de Booster est un manque à gagner. C'est un manque à gagner aussi bien pour les jeunes étudiants qui entrent à Sciences Po que pour la création d'un lien fort. Il faut savoir, assurément, Sciences Po — on le sait tous — est une école qui permet et qui offre une réussite. C'est indéniable. Mais, quand on entre à Sciences Po, on n'a pas forcément les mêmes chances de réussite. On note qu'aucun des étudiants que l'on a accompagnés n'a redoublé. Mais, il y a une moyenne au moins d'un cours qui n'est pas validé par étudiant. Parfois, ça peut aller jusqu'à deux cours non validés : un pour chaque semestre. C'est assez problématique, parce que dans certaines matières, soit les étudiants n'ont pas les codes, soit n'ont pas la méthodologie, soit comme l'a mentionné Emre n'ont pas eu d'accompagnement jusqu'au lycée. Je pense à certaines matières comme, par exemple, Humanité politique ou Institutions politiques qui peuvent être des matières qui peuvent être totalement déroutantes pour des personnes qui sont issues, tout simplement, de zones d'éducation prioritaire, et qui passent par une Convention d'éducation prioritaire. Bien sûr, la philosophie est abordée d'une certaine manière au lycée. Mais, absolument pas de la même manière à Sciences Po. Et, pareillement, pour l'enseignement d'Institutions politiques qui est certes très enrichissant. Mais, il est — excusez-moi du terme — presque bourratif. Il est beaucoup trop compliqué, selon moi, et beaucoup trop quantitatif pour de jeunes étudiants, de nouveaux étudiants, en tout cas. Donc, je pense qu'il y a un écart très important.

Pareillement, vous l'avez souligné plus tôt. Il y a un accompagnement qui est proposé dès le premier galop. C'est, selon moi, trop tard. En fait, on a besoin, selon moi, d'un accompagnement le plus tôt possible. Et, c'est pour ça que la suppression du Booster est regrettable. C'est problématique et c'est dommageable, en tout cas. Si l'on cherche les étudiants issus de CEP, on les compte peut-être au compte-goutte ou on ne les compte pas du tout. Et, c'est problématique parce qu'en arrivant à Sciences Po, on a besoin d'un accompagnement. Donc, je me répète. Et, j'enfonce encore une fois une porte ouverte. Mais, c'est nécessaire, en tout cas, de mettre en place une méthodologie et un accompagnement. Voilà pour les problématiques que je note.

Je n'avais pas noté, effectivement, la problématique de la 3A. Mais, c'est vrai qu'il existe quand même des facteurs qui viennent réduire en tout cas le champ des possibles ; des facteurs économiques, évidemment. Et, bien évidemment, des facteurs éducatifs, scolaires. Mais, ça rejoint encore une fois ce que j'ai pu dire au début. Si l'on ne dispose pas d'accompagnement dès le début, dès la 1A, il est impossible pour nous de candidater à des universités telles que Berkeley ou UCLA. Donc, c'est compliqué pour des jeunes issus d'une CEP.

Par ailleurs, je pense qu'il est fondamental de commencer un accompagnement dès le S1 auprès des CEP ; même plus tôt, encore une fois. Vraiment, je martèle ça parce que c'est vraiment important.

Pour ce qui est des observations des difficultés, globalement, quand on est avec des jeunes, on espère plus qu'on ne peut l'affirmer que les difficultés se résorbent au fil du temps. Si la personne en question réussit tout simplement à comprendre les codes de Sciences Po, tant mieux pour lui. Si elle n'y arrive pas, elle validera toutes ses matières à 10. C'est une réalité. C'est une triste réalité. Mais, c'est ce que je constate. Et, ce que l'on met en place en tout cas pour accompagner, et pour réduire ces inégalités, ça va être, par exemple — on le fait très bien en plus en campus — la mise en place d'un réseau, d'un réseau Alumni. Et, ce qui je pense est nécessaire, c'est un accompagnement pour la recherche de stage. Encore une fois, ça a été souligné. Sciences Po, le pôle d'égalité des chances propose des accompagnements. Il y en a certains. Je bénéficie en tout cas d'un accompagnement qui est vraiment qualitatif. Mais, à l'inverse, Emre, par exemple, n'est pas accompagné du tout. C'est dommageable.

Et, je suis convaincu, bien qu'énormément de personnes s'engagent, que ce n'est malheureusement qu'un engagement de mots et pas de faits, dans la mesure où la plupart des étudiants qui sont à la recherche d'un stage ne le trouvent pas. Et, je comprends parfaitement que c'est compliqué pour des étudiants issus de CEP de trouver un stage, parce qu'on ne bénéficie pas forcément des compétences dès le début ni même en Master. Quand bien même l'on serait en recherche d'un stage en Master, on a décidé, par exemple, de profiter de nos étés précédents pour travailler, pour avoir un peu d'argent de côté durant la 3A. Donc, c'est un peu un cercle vicieux qui se retrouve chaque fois. Donc, la recherche de stage se fait parmi le réseau d'Alumni ; et un accompagnement. Voilà les principales problématiques et les principales solutions. Merci à vous.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Une dernière association : Les Cordées de la Réussite. Elle est représentée par Bazile BEURLET.

Bazile BEURLET

Bonjour. Merci. Je représente l'association Pistes pour la Réussite sur le campus de Reims. Elle fait partie du programme des Cordées de la Réussite menée par le rectorat dans toute la France et toutes les régions. C'est vrai que l'on accompagne des collégiens. On est beaucoup plus détaché de toutes ces problématiques, et notamment sur le suivi à l'entrée à Sciences Po et en Master, parce qu'on ne sait pas si nos étudiants rentrent à Sciences Po. Dans tous les cas, on essaye de les accompagner au travers de séances de tutorat ; séances de tutorat hebdomadaires ; deux heures par séance. On a une cinquantaine de tuteurs qui vont dans nos différents collèges partenaires, et qui vont réaliser des activités d'ouverture culturelle. Ils vont réaliser des activités d'orientation. Et, cela est aussi agrémenté par des sorties et des événements que l'on organise sur d'autres temps ; donc, en dehors des séances du tutorat. On va pouvoir davantage se focaliser, par exemple, sur l'orientation. On a notamment cette année organisé les entretiens de l'excellence sur le campus de Reims. C'est un événement où l'on fait se rencontrer des professionnels de différents secteurs. Il y avait 20 ateliers. On avait fait venir des intervenants, par exemple, de la Défense, des intervenants de l'enseignement, des intervenants sur les métiers de l'industrie. Les collégiens pouvaient s'inscrire à ces différents ateliers pour avoir un échange avec ces intervenants. C'est vrai que l'on est davantage focalisé sur l'orientation très tôt. Mais, ce n'est pas pour cela que c'est complètement détaché, étant donné que nos collégiens — on accompagne des collèges qui sont en ruralité. Sur ce point, ce sont des collégiens qui ont un grand manque d'information quant à ce qu'ils veulent faire dans l'enseignement supérieur. Voilà pour ce point.

Au niveau culturel, on organise également un concours d'éloquence sur le campus de Reims, ce qui permet de se sensibiliser à l'art oratoire. Et, également à la prise de parole en public.

Sinon, au sein de Sciences Po, pour revenir plus sur ce point, je pense que l'on est davantage tourné vers la sensibilisation des étudiants, étant donné que de nombreux étudiants réalisent leur parcours civique au sein de notre association. Ils vont dans les collèges pour rencontrer les collégiens. Et, notamment par rapport à ce que vous disiez, sur les remarques qui pouvaient être faites aux étudiants venant de Conventions d'éducation prioritaire, je pense que c'est au travers de dispositifs comme ça aussi, où l'on fait rencontrer des personnes qui n'ont pas du tout été sensibilisées à ces questions que l'on peut faire avancer les questions. Je vais m'avancer là. Je répondrais, s'il y a des questions. Merci.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup à tous les quatre. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce point pour madame DUBOIS-MONKACHI ou pour les intervenants ?

Sarah BONVALET-YOUNES

Merci beaucoup pour vos interventions tellement précieuses qui viennent enrichir et alimenter les débats que l'on va avoir sur ce point. Moi aussi, je me souviens du choc que j'ai eu en arrivant en première année à Sciences Po. On est de la même promotion, Emre. On a tous les deux vécu ça en Zoom. En effet, je pense que c'est d'autant plus difficile quand on est à distance de s'impliquer à Sciences Po, et de se sentir chez moi. Je me souviens, avant chaque intervention en classe, je tremblais tellement je n'osais pas prendre la parole devant les autres. J'avais l'impression de ne pas avoir les mêmes codes. Et, c'est vraiment un stress énorme. Je pense que l'on touche à une question qui est celle de la santé mentale des étudiants. Et, notamment des étudiants précaires, des étudiants salariés. On sait que dans l'enseignement supérieur la première cause d'échec scolaire, c'est le salariat étudiant et les situations de précarité, au-delà même de la barrière sociale ; juste, la barrière simplement financière. Je pense que le premier point sur lequel on doit travailler à Sciences Po est l'accompagnement de ces étudiants, l'accompagnement par la création d'un statut étudiant/salarié. On en a parlé plein de fois. On aura l'occasion d'en reparler. Mais, également l'accompagnement par le fait de repenser le calendrier scolaire, le calendrier horaire qui est très inégalitaire pour les étudiants qui sont salariés. En fait, il construit des sortes de pics de travail énormes à plusieurs moments du semestre, qui sont très durs à gérer pour les étudiants qui travaillent à côté de Sciences Po. Et, je parle d'étudiants salariés parce qu'en fait, même quand on est boursier, notamment à Paris où les loyers sont très chers, et où seulement 1

étudiant sur 10 bénéficie d'un logement CROUS, on a plein d'étudiants boursiers qui sont également salariés. C'est pour ça que j'en parle.

Et, toujours sur l'accompagnement, un deuxième point : un accompagnement et un encadrement qui se font de manière simple, avec de la visibilité sur les personnes auxquelles on peut s'adresser. Une chose que l'on regrette, et que beaucoup d'étudiants nous font remonter, c'est l'absence d'un guichet unique, d'une personne simple, d'un interlocuteur simple à qui s'adresser. En fait, à Sciences Po, on a un peu l'impression qu'il y a une machine administrative qui est très complexe. On ne sait jamais réellement à qui faire appel. On aimerait un accompagnement plus personnalisé, simplifié, qui évite le décrochage d'étudiants qui se sentent un peu isolés à Sciences Po.

Un autre point, c'est l'inclusion des étudiants issus de milieux plus populaires dans la vie étudiante, avec l'encouragement d'associations qui favorisent l'intégration des étudiants. On parlait de La Track au dernier Conseil, de projets de rap ou de musique, de danse, de sport, etc. Mais, également, des associations qui ont vraiment une visée d'accompagnement spécifiquement là-dessus. Et, également un point de vigilance sur les associations qui, au contraire, comme peuvent le faire le BDE ou l'association d'œnologie, sont très contraints par leur prix. Il y a des places en soirée BDE qui s'élèvent à 75,55 € pour les étudiants boursiers. C'est absurde. Même un étudiant qui n'est pas particulièrement précaire n'a pas du tout forcément l'argent pour assister à ces événements. Voilà pour l'inclusion des étudiants. Et, également peut-être un point de vigilance sur l'autocensure des étudiants qui viennent de quartiers populaires, mais également les femmes racisées ou de milieux populaires. Elles s'autocensurent particulièrement. On a beaucoup plus de femmes à Sciences Po que d'hommes. Il me semble dans ma promotion que c'est encore plus important. C'est 70 % ou quelque chose comme ça. C'est super. Ça prouve que l'École a vraiment fait un travail là-dessus. En même temps, dans certains masters — je suis en Master de politiques publiques option Affaires publiques — on voit une sous-représentation d'étudiantes, et d'étudiantes qui viennent de milieux populaires, sans doute parce qu'il y a de l'autocensure. Je pense aussi que ce serait intéressant de travailler sur cette question. Merci.

Cécile LAVIER

Merci. Je suis ravie de vous voir. Étant moi-même issue de CEP, ça fait du bien d'entendre ces sujets abordés en Conseil. Je rejoins parfaitement le constat, tous les constats que vous faites. Et, surtout celui du choc social que j'ai moi-même subi très longtemps dans cette École. Ça m'alerte à trois titres.

Je pense que l'existence de vos associations — je vous remercie du travail que vous faites au quotidien — doit alerter Sciences Po, c'est-à-dire qu'il y a encore aujourd'hui toute une partie de la communauté étudiante qui ne se sent pas à sa place dans cette grande Maison, comme vous l'appelez.

Je pense que par certains aspects c'est convenu dans le projet éducatif de l'École. On est quand même dans une école élitiste qui se base sur la sélection tant scolaire que sociale. Et, qui favorise par beaucoup d'aspects l'entre-soi dans la communauté étudiante, et entre les étudiantes, les étudiants et leurs enseignants, enseignantes. Malgré tout, je pense que vos interventions montrent que l'administration a encore du travail à faire sur certains sujets. Vous avez mentionné l'accompagnement méthodologique, financier, notamment pour la 3A, les stages. Je rejoins ce qui a été dit sur la mise en place du statut d'étudiant/salarié, dont on parle beaucoup, et qui permettrait à ces étudiants et étudiantes de bénéficier d'un meilleur accompagnement.

Je me permets aussi un point quand même sur ce qui me concerne un peu plus, en tant que doctorante, à savoir la question de l'enseignement. Vous avez mentionné un tas de choses qui sont faites au niveau des secteurs pédagogiques. Je voudrais quand même dire que la majorité de nos étudiants et étudiantes ne rencontre jamais, à Paris en tout cas, leur responsable pédagogique. Personnellement, je n'ai jamais rencontré ma responsable pédagogique. En fait, le problème de déployer un accompagnement sur demande, c'est la question du non-recours. Je pense qu'il y a beaucoup d'étudiants et d'étudiantes qui ne connaissent pas leur responsable, qu'ils ne s'en saisissent pas. Ça pose la question du travail que doivent faire les enseignants et les enseignantes qui, pour le coup, sont des interlocuteurs obligatoires des étudiants et des étudiantes.

Vous l'avez dit tout à l'heure, Madame DE ROUX, la majorité des enseignants et enseignantes à Sciences Po enseigne depuis longtemps dans cet établissement. Je pense, pour certains, qu'ils n'ont pas compris que la communauté étudiante a évolué, que le travail d'ouverture sociale a été fait à Sciences Po. Je le souligne. Je le reconnais. C'est très bien. Mais, ça implique, quand on a des étudiants et des étudiantes qui ne viennent pas du Sésail, de beaux établissements parisiens, de faire évoluer les pratiques pédagogiques, notamment en termes d'accompagnement méthodologique. Ça ne pourra pas être fait, à la fois du côté de la faculté permanente et de vacataires — pour le coup, tout le monde dans le même

sac sur ce point — s'il n'y a pas un travail qui est fait d'information, et d'accompagnement à la pédagogie. On a encore aujourd'hui à Sciences Po une pédagogie qui se fonde sur la consolidation d'acquis qui sont faits au lycée et au collège. C'est problématique quand des étudiants et des étudiantes n'ont pas eu ces acquis au lycée et au collège, comme vous le disiez. En fait, pour beaucoup nos cours sont là pour renforcer des choses qui sont déjà là. Et, c'est un vrai problème. Je pense, si l'on ne se dote pas d'un vrai projet pédagogique, que le sentiment d'exclusion et de choc social continuera d'exister. Je me permets pour finir, Madame Myriam DUBOIS-MONKACHI, de vous rappeler qu'à Sciences Po l'on prépare trois diplômes et non pas deux, comme vous avez dit au début de votre intervention. Merci.

Bazile BEURLET

Pour revenir sur la question de la ruralité, on a Sciences Po qui accompagne beaucoup de lycées dans des zones d'éducation prioritaire dans des villes et dans des banlieues. Mais, je voulais savoir s'il y avait un ciblage qui était fait aussi sur les lycées ruraux au sein de cette Convention, pour trouver des lycées à accompagner dans ces secteurs qui sont aussi déconnectés de l'enseignement supérieur.

Ensuite, pour la recherche de stage dont vous avez parlé, je sais que sur les campus on est bien déconnecté de ce type de procédures. On a quelques mails qui arrivent avec des propositions de réunions en Zoom de Sciences Po Carrières. Mais, ça s'arrête à ça. On peut peut-être réfléchir à la mise en place de séances en présentiel sur ces questions au sein des campus.

Enfin, j'ai une question plus sur votre intervention du début. Elle concerne la réussite étudiante, et notamment la réussite étudiante dans les langues. On a des langues que l'on commence sur les campus à Sciences Po, comme le swahili sur le campus de Reims, qui ne sont pas poursuivies ensuite à Sciences Po, lorsqu'on arrive en Master. Il faut se rendre à INALCO pour réaliser ces enseignements. C'est très centré sur cet exemple. Mais, la licence à INALCO, en ce moment, est un peu en suspension à cause de problèmes au sein de l'Institution. Donc, est-ce qu'il y a une possibilité d'avoir ces cours de langues directement à Sciences Po ? Merci.

Cloé ARTAUT

Madame Myriam DUBOIS-MONKACHI, est-ce que vous souhaitez intervenir ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vais essayer d'être synthétique. D'abord, je voudrais vraiment vous remercier. Je pense que c'est la première fois que l'on entend des associations qui sont sur le terrain parler d'un sujet qui tient beaucoup à cœur à l'Institution, et qui est porté par l'Institution depuis 2001, avec beaucoup d'énergie, de volonté par rapport à d'autres établissements d'enseignement supérieur en France. Mais, également, outre-Atlantique, j'ai envie de dire, malheureusement. Les choses sont en train d'évoluer. Je pense que c'est vraiment très important d'avoir posé toutes ces questions. On n'est pas trop autour de la table pour travailler sur ce grand sujet qui est celui de l'égalité des chances. Donc, merci vraiment d'abord pour ce que vous faites, pour ce que vous avez dit. Et, pour avoir partagé ces mots avec une assemblée très formelle, le CVEF, qui resteront dans les PV. Je pense que c'est important que tout le monde ait bien ces informations en tête. Je les ai bien sûr..

Bien sûr, il y a des choses qui ne fonctionnent pas suffisamment, parce que Sciences Po, comme je le disais tout à l'heure, sélectionne ses étudiants. Et, vous l'avez dit aussi, Cécile, c'est un établissement qui est élitiste dans son recrutement. Et, vous n'êtes pas les seuls, même si je suis un peu mal à l'aise avec le côté un peu stigmatisant des Conventions éducation prioritaire. Je comprends que c'est votre objet. Donc, c'est normal que vous en parliez. Mais, dans notre politique, ce n'est jamais facile de dire que l'on va demander aux étudiants CEP... Même si vous êtes une promotion avec des éléments communs, notamment les lycées d'origine, puisque c'est à partir de conventions sur vos lycées que vous êtes recrutés. Tous les CEP ne sont pas en difficulté. Je suis désolée de le dire comme ça. Il y a des CEP qui réussissent très bien. Il y en a d'autres qui sont en difficulté. Oui, ils sont relativement plus en difficulté que d'autres étudiants qui viennent de voie générale Parcours Sup, par exemple. Mais, les étudiants qui viennent des procédures internationales, notamment au Collège, peuvent être également en difficulté. La mission de Sciences Po est d'accompagner tous les étudiants en difficulté. L'Observatoire est fait pour ça. Et, les directeurs de programmes, les responsables pédagogiques ne vont pas chercher la voie d'admission pour accompagner les étudiants en difficulté. Cela étant dit, il y a des difficultés particulières.

Vous insistez beaucoup sur le programme Booster. Donc, je vais en parler. Je sens que c'est un objet de crispation. Franchement, organiser un programme en présentiel, alors que nous avons 10 % d'étudiants

qui viennent des DOM-TOM, ce n'est pas raisonnable, parce qu'ils ne viendront pas. Le numérique, c'est une manière d'inclure aussi tous les étudiants. On l'avait fait en présentiel. Ça fonctionnait, mais il n'y avait pas autant de participants. Le fait de le maintenir en Zoom permettait une plus grande participation. Je peux vous dire, malgré la distance, les liens se font. Vous n'en avez peut-être pas bénéficié. Mais, c'est vrai que les expériences personnelles sont liées aussi au contexte particulier de l'époque qui vous concerne. Mais, je peux vous dire que le Booster est très apprécié par les étudiants. Ce serait intéressant d'interroger les étudiants qui l'ont suivi en distanciel ces dernières années, pour avoir leur retour. Le lien se fait. Mais, si ça peut fonctionner en présentiel avec suffisamment d'étudiants — les étudiants nous disent travailler. C'est difficile de trouver le modèle idéal. Mais, si vous arrivez à le faire fonctionner, et que l'on a une grande participation, on peut revoir la chose. Ce n'est pas impossible de le faire en présentiel.

Il y aurait plein de choses à dire. C'est difficile de répondre à tout. Sur l'anglais, c'est notre priorité. Vous le savez. C'est vraiment notre priorité. Il y a des cours en ligne en plus des cours que vous suivez en anglais. Ce sont des ressources qui ne sont pas suffisamment utilisées. Mais, il y a des performances qui existent. Un étudiant en CEP qui est arrivé à un niveau B1, qui n'est pas dans un pays anglophone en troisième année, parce qu'il y a réussi à atteindre le niveau C1 en utilisant tous les cours, toutes les ressources qui étaient à sa disposition. Donc, il y a des choses qui existent.

On parle d'acculturation à Sciences Po. Je vais terminer par ce point. L'acculturation à Sciences Po ne se fait pas à Sciences Po. Elle se fait deux ans avant l'arrivée à Sciences Po, grâce aux échanges avec les lycées et les équipes d'enseignants qui sont sur le terrain. Ils sont en lien avec Sciences Po, comme vous le savez, et avec vous. Donc, il y a chaque année 4 000 élèves dans des lycées, grâce aux Conventions éducation prioritaire, qui sont sensibilisées sur l'enseignement supérieur en général, et sur Sciences Po en particulier. Je vais terminer en disant qu'effectivement il y a des choses qui peuvent être améliorées. Il y a des situations personnelles. Emre, on va trouver une solution pour votre mentor. Ce n'est pas normal. Mais, globalement, on va aussi soutenir cette politique qui fonctionne. Il y a des élèves qui arrivent au doctorat. Et, des élèves qui préparent aussi les concours administratifs. Il n'y en a pas beaucoup. Je le dis parce qu'il n'y en a pas beaucoup. Ce n'est pas pour vous montrer du doigt. Mais, il y a très peu d'étudiants qui vont jusqu'au doctorat. Très peu d'étudiants passent les concours administratifs. Pourtant, il y a des dispositifs qui existent et qui leur permettraient d'être mieux accompagnés.

Et, la question du choc social, il existe. C'est une réalité. C'est compliqué de faire quelque chose, même si l'on essaye. La question de la non-stigmatisation me tient vraiment à cœur. C'est plutôt l'idée d'avoir un droit à l'indifférence, quand on rentre dans cet établissement. On le dit aux enseignants, parce qu'il y a quelques années, les enseignants demandaient les étudiants qui venaient des Conventions éducation prioritaire. Ce n'était pas forcément quelque chose qui se voulait stigmatisant. Mais, c'était peut-être pour être plus attentif au parcours de l'étudiant. En tout cas, on s'équipe aujourd'hui. On a la chance d'avoir des responsables pédagogiques qui traitent et qui sont à l'écoute tous les étudiants en difficulté. On s'équipe d'un nouvel outil qui nous permettra d'être encore plus proactifs. Et, on attend de voir la manière dont le Booster en présentiel fonctionne. Ce n'est pas un sujet de crispation. C'est juste un sujet d'évaluation. Je vous remercie.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Comme l'heure tourne, et que nous sommes déjà en retard, je vous propose de passer directement au point suivant. Merci beaucoup pour vos interventions et vos participations. Comme madame DUBOIS-MONKACHI l'a dit, je pense que c'est vraiment très utile et salubre de vous avoir aujourd'hui. Donc, vraiment merci.

VII. PRÉSENTATION DU BACHELOR EN HAUTES ÉTUDES PLURIDISCIPLINAIRES POUR TOP ATHLÈTES — HEPTA

Cloé ARTAUT

Le dernier point à l'ordre du jour porte sur la présentation du Bachelor en hautes études pluridisciplinaires pour top athlètes, par Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

J'ai parlé de sport tout à l'heure. Le lien avec le sujet précédent de l'Observatoire est réel. Je vous ai dit que l'on pourra mettre différents éléments pour mesurer la réussite étudiante. On est dans un tout autre domaine. Ce sont les Jeux olympiques de Paris 2024. C'est ici de l'héritage des Jeux olympiques qu'il s'agit. Et, c'est la tradition de Sciences Po d'accueil des sportifs de haut niveau.

À la faveur de cet événement international, le ministère des Sports, des Jeux olympiques et paralympiques et le ministère de l'Enseignement supérieur nous ont demandé de réfléchir à un programme qui permettrait à des sportifs de haut niveau, qui sont des athlètes, et qui participent aux Jeux olympiques, d'avoir une formation suffisamment adaptée à leur pratique sportive. Et, qui leur permettra de suivre un double parcours, à la fois académique et à la fois sportif. On sait, en France en tout cas, que plus de 20 % des sportifs de haut niveau abandonnent le sport pour suivre un parcours académique.

Trois établissements ont décidé de s'associer à un nouvel objet dans la carte de formations de Sciences Po qui est très particulier. On pourrait dire que c'est l'équivalent d'un échange au niveau national. Sciences Po s'est associée avec l'ESSEC, CentraleSupélec et l'INSEP qui est l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance, afin d'accompagner des parcours qui, par définition, seront assez personnalisés. Chaque sport a sa logique, son calendrier. Vous imaginez bien que dans trois écoles différentes, c'est un parcours qui sera hyper personnalisé. On en parlait tout à l'heure. Le principal portage se fait par l'ESSEC qui va délivrer le diplôme. Ce sera donc un Bachelor de l'ESSEC. Sciences Po et CentraleSupélec interviennent en complément de la formation de l'ESSEC, à raison de 30 % de la maquette, c'est-à-dire 15 % chacun, afin de donner à voir aux élèves qui seront inscrits — donc, une promotion de 15 à 20 étudiants — l'enseignement des cours en tout cas emblématiques de ce que savent faire Sciences Po et CentraleSupélec. Pour Sciences Po, ce sera forcément un cours en sciences humaines et sociales adossé au Collège universitaire, avec la nécessité de travailler sur des formats un peu intermédiaires. Même si c'est une cohorte qui suivra les trois années du Collège universitaire qui pourront être étalées jusqu'à six ans, il n'y aura pas forcément la même organisation du rythme scolaire. On pourra utiliser les périodes inter semestrielles. Par exemple, le cours sur la culture écologique, s'il est maintenu entre les deux semestres, il pourra être le cours choisi pour un étudiant de première année ; les cours qui sont donnés par la Summer School également. L'idée étant vraiment de donner accès à la fois en fonction de son agenda sportif, et de ce que Sciences Po offre d'une manière très large. Donc, l'accompagnement, bien sûr, sera personnalisé et renforcé. Je vous ai envoyé une note.

Je pense que j'ai dit l'essentiel, comme le temps passe. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions. Merci.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non. C'est que tout était parfaitement clair. Merci beaucoup.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Cloé ARTAUT

Nous pouvons donc passer au dernier point qui est l'échange d'informations sur des questions diverses. Y a-t-il des questions pour cette séance ?

Sarah BONVALET-YOUNES

J'avais une intervention sur un sujet qui tient particulièrement à cœur à l'UNEF. Au début, vous le savez peut-être. On en avait un peu parlé. On voulait faire passer une motion sur la question. On en a discuté avec plusieurs membres de l'administration. On a décidé qu'on écrirait juste un peu une contribution sur le sujet à vous lire, sans pour autant la faire voter. Ça n'avait pas vraiment d'intérêt.

Je vous lis ce que l'on a écrit.

Douleurs pelviennes aiguës, nausées, vomissements, maux de ventre, ballonnements, diarrhées, fatigue, angoisses, ces symptômes très variés touchent plus de 30 % des étudiantes de Sciences Po, mensuellement, sans qu'aucun accompagnement leur permette de faire face à ces douleurs invalidantes. Aujourd'hui, j'aimerais briser avec vous un tabou, un tabou qui si nous ne le brisons pas nous empêchera d'avancer vers l'égalité de genre à Sciences Po. Et, plus largement, dans l'ensemble de la société.

Ce tabou est celui de la dysménorrhée invalidante, plus couramment appelé syndrome des règles douloureuses. Les chiffres sont équivoques et le constat glaçant. Selon une étude publiée en 2022 par l'IPOF, plus d'une femme sur deux entre 15 ans et 49 ans est concernée par ce syndrome des règles douloureuses, soit 7 millions de femmes en France. Si l'on considère que cette étude s'applique aux étudiantes de Sciences Po, et que l'École compte 60 % d'étudiantes, le calcul est vite fait. Plus de 30 % du corps étudiant de Sciences Po est concerné par les règles douloureuses, et est donc impacté mensuellement par ce syndrome. Plus de 30 %...

Ces douleurs invisibilisées touchent la santé physique, mais aussi mentale de la moitié des femmes et des personnes menstruées. Privées de la reconnaissance de leurs souffrances, celles-ci se rendent à Sciences Po, et étudient sans bénéficier d'aucun aménagement ; alors même que le plus souvent le meilleur remède face à ces douleurs est le repos.

Il est important de comprendre que ce syndrome englobe également les femmes atteintes de maladies chroniques telles que l'endométriose, sans pour autant en avoir été diagnostiquées. C'est d'autant plus vrai à Sciences Po, puisque nous nous adressons à de jeunes femmes qui n'ont la plupart du temps pas encore achevé le processus du diagnostic. En effet, on le sait. L'endométriose commence à se manifester en moyenne durant la vingtaine ; donc, au cours de leur scolarité. Or, cette maladie est encore très méconnue, et son diagnostic peut être long et ardu.

Alors que l'endométriose touche une personne menstruée sur dix, et que plus d'une femme sur deux est touchée par des règles douloureuses, il est nécessaire que notre École se saisisse de la question, et mette en place des aménagements effectifs pour aider ces étudiantes.

À l'UNEF, nous revendiquons la mise en place d'un congé menstruel pour pallier l'absence d'aménagement en cas de règles douloureuses. Le congé menstruel constituerait à accorder aux étudiantes une dispense ponctuelle, sans nécessiter de diagnostic ou de certificat médical. Ce dispositif est déjà mis en place dans plusieurs autres universités telles que l'Université Paul Valéry à Montpellier ou l'université d'Angers. Ces exemples nous montrent la faisabilité de ce projet qui représenterait une avancée majeure, à Sciences Po, vers l'égalité des genres.

Pour cela, nous aimerions vous proposer d'initier un groupe de travail pour rassembler à la fois des professeurs, des membres de l'administration et des étudiantes autour de cette question. Et, ainsi, mettre en place à la rentrée de septembre 2024 un congé menstruel made in Sciences Po.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Sarah, pour cette intervention importante. Merci beaucoup à l'UNEF pour cette proposition constructive de travail sur un sujet qui, effectivement, est essentiel. Donc, la proposition d'un groupe de travail est absolument retenue avec grand intérêt. On travaillera avec vous, à la Direction de l'engagement, et en lien avec la Direction de la formation et de la recherche. Je pense bien sûr aux équipes pédagogiques qui sont concernées par ces aménagements. Mais, aussi le pôle santé et futur centre de santé, avec la directrice médicale de ce pôle santé qui sera mobilisée et mobilisable pour ce groupe de travail ; avec l'idée qu'une première proposition puisse effectivement avoir lieu pour la rentrée de septembre 2024, avec une clause de revoyure, sans doute, une année après pour faire le bilan de ce projet pilote. Et, de l'évaluer en conséquence pour un ajustement au besoin. Je vous remercie encore. Et, merci, à l'UNEF, pour cette proposition.

Cloé ARTAUT

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres points ?

Geoffroy BROCARD

Oui. Je suis désolé. On va avoir encore pas mal de questions, même si je sais que c'est un Conseil qui a déjà assez duré. Donc, je vais essayer d'être bref. Mon camarade a aussi des questions. Pour l'Union Étudiante, première question ; je pense que vous n'ignorez pas que vendredi est le 8 mars. Donc, la journée internationale de lutte pour l'égalité femmes/hommes et contre les discriminations de genre, en général. Je pense que vous savez aussi que les étudiantes et étudiants de Sciences Po sont très mobilisés sur ces questions. Donc, beaucoup vont pratiquer la grève féministe. Et, vont aller se mobiliser vendredi. Notre demande est très simple. On aimerait que les cours puissent être banalisés vendredi, et qu'il y ait une tolérance vis-à-vis des absences. Je pense que Sciences Po ne pourra qu'être d'accord avec cette mesure, puisque notre École elle-même est très engagée sur les questions d'égalité femmes/hommes et les violences physiques et sexuelles. On vous remercie d'avance pour votre tolérance.

Mon deuxième point est relatif à la crise à l'École de journalisme. Je ne vais pas refaire le tableau global de la situation. Je pense que la plupart d'entre vous la connaissent. Je ne doute pas qu'elle est prise au sérieux. Mais, à la fois à travers l'article d'Arrêt sur images, et simplement à travers les témoignages d'étudiants et d'étudiantes de l'EDJ, on a pu constater qu'il y avait un énorme désarroi au sein de cette communauté étudiante. Il est question de burn-out, de stress, d'une charge de travail extrêmement intense, et globalement d'un mal-être étudiant à l'EDJ qui est très problématique. En tant que syndicat étudiant, on est d'autant plus désemparé qu'en 2019 il y avait déjà eu une crise semblable. Il y avait une motion de défiance à l'encontre de la Direction de l'École qui avait été signée par à peu près 80 % des étudiants. Force est de constater que cinq ans plus tard, on est de retour au même point. On aimerait souligner deux points.

1. On considère qu'il y a une nécessité absolue de réaliser un audit externe. Cette question a déjà été soulevée lors des différentes réunions avec la Direction de l'EDJ et en Conseil de l'Institut. Il nous a été répondu que l'audit externe n'était pas exclu. Mais, que d'abord on espérait régler les problèmes en interne. Donc, j'espère que l'on sera capable de régler les problèmes en interne. Mais, c'est aussi ce qui avait été dit en 2019. Pourtant, cinq ans plus tard, on est de retour au même point. Donc, on aimerait souligner à nouveau qu'un audit externe est nécessaire.
2. Deuxièmement, j'aimerais faire le lien avec le rôle de ce Conseil, le CVEF. Je pense que l'on est par excellence sur une question qui relève de la formation. Je l'ai rappelé, d'ailleurs, lors du groupe de travail sur les pouvoirs du CVEF la semaine dernière. Mais, à l'origine, lors de la création des écoles, il était prévu que les délégués de promotion puissent venir faire des comptes-rendus lors du CVEF. Il était aussi prévu que le CVEF ait accès aux procès-verbaux des conseils pédagogiques. A priori, ça s'est pratiqué un petit peu en 2015. Ensuite, ça n'a plus eu lieu. Je pense que l'on est typiquement sur une situation où, si le CVEF avait pu aussi avoir une meilleure communication avec ce qu'il se passait à l'EDJ, on aurait peut-être pu voir venir la crise. Et, éventuellement, prendre des mesures qui auraient été plus efficaces que simplement laisser la crise couvrir à l'intérieur de l'EDJ.

Je suis désolé. C'était assez dense. Mais, je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Cloé ARTAUT

Je ne sais pas qui souhaite répondre sur le 8 mars.

Anne Solenne DE ROUX

Vous pouvez bien entendu vous mobiliser le 8 mars. Ça rentrera dans les deux absences tolérées et justifiées qui vous sont accordées. En revanche, on ne pourra pas banaliser cette journée pour permettre aux étudiants de se mobiliser.

J'ouvre une petite parenthèse pour vous donner une information sur un projet de recherche piloté par Présage. Il va permettre de faire une enquête quantitative notamment sur les VSS auprès de tous les étudiants de Sciences Po, de la première année jusqu'à la fin du doctorat. Et, auprès des étudiants de l'université Paris-Cité, puisque c'est un projet de recherche qui est mené de manière combinée. C'est piloté par Présage au sein de Sciences Po. Mais, c'est fait en lien avec une chercheuse de l'UPC. C'est donc un projet de recherche qui permettra d'avoir des données quantitatives beaucoup plus fines, sur l'exposition des étudiants durant leur formation dans l'enseignement supérieurs aux violences sexuelles et sexistes, à l'environnement dans lequel ces VSS se produisent. Et, d'avoir des données qui, encore une fois, sont un peu plus fines. C'est un projet de recherche avec évidemment une protection des données personnelles. Il y a un protocole de recherche qui a été fixé. On peut vous envoyer le lien vers le descriptif de ce projet, si ça vous intéresse. Ce sera, effectivement, un questionnaire anonyme, qui permet aussi de répondre à certaines questions, de temps en temps de choisir de ne pas y répondre. Il renvoie aussi vers l'accompagnement qui peut être nécessaire, si certaines questions soulèvent des interrogations, ou en tout cas mettent mal à l'aise un certain nombre d'étudiants qui sentiraient le besoin de se faire accompagner, à ce moment précis. C'est un questionnaire qui va être envoyé autour de la semaine du 11 mars jusqu'au 5 mai 2024. Ça aidera Sciences Po à trouver des réponses, et à ajuster son système de prise en charge. Mais, c'est avant tout un projet de recherche.

Cloé ARTAUT

Côté NOVA, on avait la même question que l'Union Étudiante sur l'École de journalisme. Peut-être que l'on peut faire un point.

Anne Solenne DE ROUX

On peut effectivement le faire à trois voix avec Kate et Pierre. Il y a effectivement cet article qui a été publié sur le site d'Arrêt sur images. Il met en avant un certain nombre de difficultés rencontrées par des étudiants. Quand on regarde précisément les témoignages qui sont mis en avant, il y en a un certain nombre qui renvoient à la période pré 2019, voire avant 2019. Cela veut dire qu'il y a un certain nombre d'informations qui semblent se mélanger. Néanmoins, ce retour est pris très au sérieux par l'École de journalisme. Et, ensuite, par l'ensemble des directions de Sciences Po, notamment la Direction de la formation et de la recherche, la Direction de l'engagement et la Direction de la vie étudiante. L'École de journalisme a organisé dans la foulée de la publication de ce résultat trois réunions : l'une avec les M2 ; une avec les M1 ; une avec les étudiants internationaux. D'abord, ce sont des réunions qui permettent d'écouter les étudiants, pour savoir s'il y a un certain nombre d'éléments qui leur aurait échappé. Étant précisé quand même, depuis 2019, qu'il y a des ajustements qui ont été mis en œuvre. Il y a une centaine d'heures de cours en M1 qui ont été supprimées. Il y a eu la mise en place de conseillers pédagogiques qui sont des personnes qui suivent individuellement les étudiants, et qui ne les notent pas. Ils ne les évaluent pas, ce qui était important aussi. Un certain nombre de réunions et de rencontres qui ont été mises en place. Il y a un ajustement de l'apprentissage qui a été opéré l'an dernier, parce qu'il y a beaucoup d'étudiants de l'École de journalisme qui sont en apprentissage. Cela crée un rythme de travail, il est vrai, extrêmement lourd. La prochaine étape est une réunion cette semaine avec les élus étudiants, pour faire un retour sur les échanges qui ont lieu durant ces trois réunions. Et, permettre aussi aux élus étudiants de partager de manière anonyme d'éventuels retours plus récents qu'ils auraient obtenus ces temps-ci. L'École de journalisme est très à l'écoute des retours qui sont faits. On suit de très près aussi la situation. Il n'y a aucune volonté de dire qu'il n'y a rien. Il faut, néanmoins, faire le tri entre ce qui pouvait relever de la période 2019 et avant 2019 des difficultés qui persisteraient, et auxquelles il faudrait trouver une solution.

Pierre CATALAN

Juste un appel éventuel, Cécile, à Solidaires qui n'a pas répondu à cette invitation à rencontrer la directrice et la doyenne de l'École de journalisme jeudi après-midi. Mais, c'est juste parce que vous êtes là.

Cécile LAVIER

Je suis désolée. Je ne siège pas pour Solidaires. Je siège pour le collectif de doctorants. On est une liste commune, mais je ne siège pas pour eux.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres questions de la part des syndicats étudiants ?

Bazile BEURLET

C'est une question concernant le programme de la mineure Afrique sur le campus de Reims, et notamment son internationalisation. En 2014, à son ouverture, on avait sur les 78 admis 54 VAI, soit 69 % des effectifs. En 2020, sur les 154 admis, on avait 73 VAI, soit 47 % des effectifs, ce qui semble un bon équilibre. Mais, en 2023, sur les 153 admis, on avait uniquement 5 VAI, soit 3 % de la cohorte. Sur le nombre de candidats, c'est pareil. On passe de 488 candidats en 2020 à 82 en 2022. C'est assez problématique pour les étudiants qui se voient faire des rencontres internationales en intégrant Sciences Po, et notamment sur l'ouverture culturelle. On se demande, s'il y a des problèmes, ce qui pose cela. On pense notamment à l'enseignement qui est uniquement dispensé en français sur ce programme. Et, on se demande aussi les résultats de l'implantation du bureau de Sciences Po à Nairobi, au Kenya, par rapport à ça. Merci.

Anne Solenne DE ROUX

Cela mériterait d'y passer un tout petit peu plus de temps qu'une réponse en moins d'une minute. Le bureau est sur le point d'ouvrir. Il y a une personne qui a été recrutée, justement, qui est à Nairobi. Vous savez qu'il y a un autre bureau qui va ouvrir aussi en Afrique francophone.

Sur l'internationalisation de ce programme, on partage le même constat. Il y avait effectivement un projet de création d'un cursus anglophone dans ce programme. Il n'a pas complètement avancé, non pas pour des raisons liées à ce programme. Mais, pour d'autres questions qui se posaient sur le Collège universitaire.

Après, si vous avez envie qu'on parle plus longuement de ce sujet, ça voudrait la peine de faire revenir la doyenne du Collège universitaire.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Pour finir ce Conseil, certains membres vous avaient sollicité, avec Raphaël, pour obtenir un point sur le projet de création d'un centre de santé. En attendant un point plus large en Conseil dans les séances à venir, nous avons un point d'information de Kate VIVIAN.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Cloé. Effectivement, je reviendrai avec un point plus détaillé en mai, avec un document à l'appui, parce que nous aurons le projet complet avec son modèle, à la fois juridique et économique, stabilisé à ce stade. Mais, on avance déjà à un bon rythme. Vous savez que le contexte était celui d'un pôle santé qui existait à Sciences Po depuis 12 ans. C'était un centre de prévention avec un statut de centre de prévention. Il fonctionnait avec une équipe de quatre personnes, quatre praticiens — on parle bien du pôle santé de Paris, je précise — à temps complet ou équivalent temps complet. 3,8 de ces ETP étaient dédiés à la santé mentale. On a fait le constat du besoin de l'évolution de ce pôle santé de Paris à plusieurs titres, avec des objectifs qui sont notamment le passage à un vrai centre de soins, avec la possibilité de prescrire. Cela permettrait, grâce à l'accréditation par l'ARS de ce centre de santé, de faciliter l'accès sur le campus aux soins de qualité, notamment pour des étudiants qui n'ont pas les réflexes et les réseaux habituels, c'est-à-dire les étudiants non parisiens et internationaux de surcroît. Deuxième constat : la volonté d'élargir les spécialités qui sont proposées au sein de ce centre de santé à venir, pour inclure notamment d'autres spécialités, comme la santé sexuelle, la nutrition par exemple. Et, tout cela sera permis par cette accréditation ARS. Et, donc, un budget plus conséquent qui y sera dédié.

Le troisième constat est celui de l'internalisation des prises en charge des étudiants en situation de handicap. On en a parlé au moment du bilan handicap, de la politique handicap. La volonté est vraiment d'interrompre notre partenariat de longue date avec le SUMPPS qui externalise cette pratique. Et, d'avoir les équipes capables de gérer cela en interne. Cela nous semble absolument essentiel.

Et, dernier constat ou dernier objectif de ce projet est d'avoir une vraie programmation en matière de prévention. Aujourd'hui, c'est très manquant dans l'offre actuelle, en raison de manques de ressources humaines.

Donc, pour y arriver, quatre étapes principales dont la première a déjà été accomplie, c'est-à-dire le recrutement de la nouvelle directrice médicale du pôle santé actuel et futur centre de santé, en la personne d'Éliana ALONSO qui viendra en mai avec moi vous présenter le projet définitif. Deuxième étape ; septembre 2024, nous aurons à ce stade obtenu l'accréditation pour ce centre de santé de l'ARS. Et, le numéro FINESS qui permet la prescription. Cela nous permettra de stabiliser le recrutement de quatre ETP praticiens à temps plein sur toute l'année. Je le précise parce que jusqu'à maintenant on était sur un modèle de conventions de prestations de service. On n'avait une couverture de praticiens que pendant les semestres de cours, et non pas en dehors. Donc, ça permettra vraiment un élargissement déjà de suivi possible. La troisième étape à venir porte sur des travaux qui permettront de doubler l'espace du futur centre de santé, par rapport à ce que nous avons actuellement. Et, donc d'accueillir les nouvelles spécialités dont je vous parlais à l'instant. Et, l'élargissement plus général de l'équipe, avec des box de consultation qui seront dédiés pour les différentes spécialités. Et, dernière étape en septembre 2025. Nous aurons notre équipe en vitesse de croisière, c'est-à-dire presque 10 ETP ou équivalents temps plein pour l'ensemble de l'équipe du centre de santé. Cela permettra vraiment d'atteindre les objectifs que je vous ai exposés préalablement.

Voilà vraiment très brièvement un point. Je vois bien que ça nécessite plus de détails et plus de contenus. Je serai ravie de vous les fournir en mai, lors du CVEF de début mai, où je viendrai avec le docteur ALONSO. Merci beaucoup.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Non. Dans ce cas, je vous remercie d'avoir tenu jusqu'à la fin. Je vous souhaite une bonne journée.

Cloé ARTAUT lève la séance à 10 heures 42.